

Ministère de l'éducation nationale	Secrétariat Général Direction générale des ressources humaines Sous-direction du recrutement	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
---------------------------------------	---	--

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

CAPES Externe - CAFEP

DOCUMENTATION

Rapport de jury présenté par Jean-Louis Durpaire

Président de jury

Avant-propos

Les épreuves du Capes-Cafep 2013 étaient les troisièmes réalisées en application de l'arrêté du 28 décembre 2009. Les candidats pouvaient donc tirer profit des deux précédents rapports de jury qui fournissaient de nombreuses indications sur les attendus du jury sur l'ensemble des épreuves.

Le rapport de la session 2013 reprend évidemment de nombreux éléments des rapports précédents. Il apporte aussi les sujets qui ont été proposés tant au niveau des épreuves d'admissibilité que de celles de l'admission. Il a été rédigé non seulement comme un bilan de la session, mais aussi en pensant aux futurs candidats, ceux de la session exceptionnelle 2014 et ceux des autres sessions ordinaires, de nombreux éléments d'information pouvant être utilisés pour se préparer.

Du point de vue quantitatif, la session 2013 est marquée par l'élévation sensible du nombre d'inscrits, du nombre de présents, du nombre de postes et du nombre d'admis. Qualitativement, plus de la moitié des admis est déjà titulaire d'un master 2 ; le niveau global des prestations à l'admission était satisfaisant, même si de nombreuses connaissances info-documentaires restent à construire.

Les corrections des copies et les épreuves d'admission se sont déroulées au CDDP de Boulogne-Billancourt qui offre des conditions d'accueil remarquables, tant du point de vue relationnel que technique, avec l'appui du CRDP de l'académie de Versailles.

Le président du jury

Jean-Louis Durpaire

<p>LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY</p>
--

SOMMAIRE

Le bilan du concours	4
Chiffres principaux.....	4
La composition du jury	5
Les épreuves d'admissibilité.....	6
Première épreuve d'admissibilité	6
Sujet.....	6
Réflexions sur la forme	7
Réflexions sur le fond.....	9
Deuxième épreuve d'admissibilité	11
Première partie	11
Seconde partie : Question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation : Le dépôt légal.	16
Les épreuves d'admission	19
Première épreuve d'admission	19
Remarques générales.....	19
La préparation.....	19
Les consignes	20
L'épreuve	20
L'exposé.....	21
Les séquences pédagogiques	21
Le corpus numérique et la bibliographie	22
Le traitement documentaire.....	22
L'entretien	23
Attitude des candidats	23
Attentes et recommandations du jury	24
Deuxième épreuve d'admission	25
Remarques générales sur l'épreuve	25
Annexes.....	26
Annexe 1 : arrêté du 28 décembre 2009.....	26
Annexe 2 : note de commentaires	28
Annexe 3 : Sujets de la première épreuve d'admission.....	31
Annexe 4 : Sujets de la seconde épreuve d'admission - Partie 1	34
Annexe 5 : Sujets de la seconde épreuve d'admission - Partie 2	39
Annexe 6 : composition du jury	43

Le bilan du concours

Chiffres principaux

	CAPES	CAFEP
Nombre des candidats inscrits	1252 (945 en 2012)	130 (120 en 2012)
Nombre des candidats présents et non éliminés ¹	560 (393 en 2012)	46 (41 en 2012)
Nombre de postes	200 (157 en 2012)	20 (15 en 2012)
Nombre des admissibles non éliminés	426 [196 en 2012]	35 [18 en 2012]
Note sur 20 du dernier admissible	6,17 (6,5 en 2012)	6,17 (6,5 en 2012)
Rapport admissibles/postes	2,13 (1,24 en 2012)	1,75 (1,2 en 2012)
Nombre des admis	200 (105 en 2012)	19 (8 en 2012)
Note sur 20 du dernier admis	9,2 (8,5 en 2012)	8.23 (8,6 en 2012)

Âges des candidats au CAPES externe	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
24 ans ou moins	36 %	35 %	39 %	34 %	35,4 %	30 %	23 %	36%	25%
De 25 à 29 ans	44%	55 %	46 %	41 %	49,6 %	48,8 %	52 %	39%	50%
30 ans et plus	20 %	10 %	15 %	25 %	16 %	20,7 %	25 %	25 %	25%

¹ Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

La composition du jury

Le jury de la session 2013 comprenait 84 membres (50 femmes et 34 hommes) dont environ la moitié de professeurs documentalistes, un tiers de personnels d'encadrement, les autres dans des grades divers (conservateurs des bibliothèques, chargés d'études documentaires, agrégés, ingénieurs de recherche...)

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, les membres du jury sont regroupés par binômes et procèdent systématiquement à une double correction des copies. Pour les épreuves d'admission, les commissions comprennent trois examinateurs.

La composition du jury est indiquée en annexe.

Les épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité

Sujet

http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/17/4/2013_capes_ext_doc_1_233174.pdf

En prenant appui sur le texte de Bertrand Calenge, vous exposez votre réflexion sur la définition d'une éthique du documentaliste.

Dans un précédent billet, je m'interrogeais sur les valeurs symboliques attribuées au bibliothécaire par la vox populi (...) et je me suis amusé à vouloir caractériser ces valeurs en 10 items maximum, pouvant être chacun résumé en une phrase lapidaire. Enfin, comme ces valeurs sont en même temps des exigences, je les ai tournées à l'impératif. Et je suis arrivé, au terme de mon petit jeu, à composer ce « décalogue du bibliothécaire ».

1 – Tu voudras identifier les besoins de connaissance dans ta communauté : le travail bibliothécaire n'est jamais disjoint de ses publics. Qu'on exerce dans une bibliothèque de recherche ou dans une bibliothèque publique, ce sont les besoins cognitifs de nos utilisateurs qui guident nos travaux.

2 – Tu vérifieras l'authenticité des savoirs que tu proposes : le bibliothécaire présente cette différence absolue d'avec Internet qu'il source ses informations, en signale les variations et les détournements, en décrit et respecte la singularité.

3 – Tu garantiras la mémoire de ta communauté en son actualité : être bibliothécaire est nécessairement conserver la trace, pour assurer un lien dynamique entre l'hier et le maintenant, faire dialoguer les publics d'aujourd'hui avec les citoyens d'hier comme proposer la parole d'hier à ses contemporains.

4 Tu structureras et organiseras les savoirs : un document (matériel ou numérique) n'est pas une donnée achevée pour le bibliothécaire. Il doit en engager une structuration qui le rendra apte à la dissémination, au regroupement, à l'identification.

5 – Tu proposeras tous les savoirs sans en restreindre aucun de ta propre initiative : qu'un écrit jugé révoltant se présente, il conviendra de le mettre en débat et en confrontation sans l'exclure, les textes proscrits au plus haut niveau par l'autorité collective devant faire l'objet d'une communication particulière.

6 – Tu feras dialoguer ces savoirs par leur mise en relation critique : un bibliothécaire est un créateur de liens hypertextuels. Tout savoir mérite d'être confronté à d'autres par le jeu de dispositions diverses, que ce soit à travers leur apparemment physique, leur organisation en bibliographies, leur confrontation in vivo dans des débats,...

7 – Tu seras médiateur des connaissances en respectant l'individualité des besoins de chacun : être bibliothécaire n'est pas amasser un trésor de savoirs organisés, c'est

transmettre. Mais transmettre n'est pas prescrire : le bibliothécaire construit sa proposition de transmission dans le respect de la priorité cognitive de son interlocuteur.

8 – Tu favoriseras le partage des connaissances : si le bibliothécaire doit être un créateur de liens hypertextuels entre les savoirs, il doit aussi transcrire cette compétence interconnective auprès des publics qu'il sert. Le savoir n'est rien sans ceux qui l'amplifient en se la partageant, car le bibliothécaire tire sa légitimité de la commensalité.

9 – Tu engageras ta compétence et ta responsabilité dans les entreprises collectives poursuivant ces objectifs : le bibliothécaire n'est ontologiquement jamais seul, il s'inscrit dans des organisations et des réseaux qui poursuivent collectivement des projets de partage des savoirs, au sein desquels il peut trouver une place active facilitant l'exercice de ses valeurs : au premier chef les autres acteurs de l'entreprise bibliothèque au sein de laquelle il exerce ses talents et dans laquelle il joue une partition coordonnée. et aussi moult associations, consortiums, enseignants, et partenaires divers.

10 – Tu veilleras à être toujours curieux des tensions qui agitent la société, et curieux des savoirs d'hier, des savoirs d'aujourd'hui, des projections de l'imaginaire : brassant conjointement le service à une population et une foultitude de savoirs, le bibliothécaire doit garder éveillée la première qualité qui lui sera demandée, une curiosité active et vivante, et universelle. Pour paraphraser Térérence : "comme bibliothécaire, rien d'humain ne m'est étranger".

Ces valeurs pourraient être qualifiées de compétences en d'autres circonstances. Mais il me semble que ces exigences relèvent d'une autre dimension, toutes et ensemble indissociables de la définition d'une éthique du bibliothécaire, même si l'alchimie de leur combinaison revêt des manifestations très diverses dans l'exercice professionnel.

[...] « Valeurs du bibliothécaire (addendum) : un décalogue ? » Bertrand Calenge. In Bertrand Calenge : carnet de notes. Lundi 12 avril 2012. <http://bccn.wordpress.com/2012/04/16/valeurs-du-bibliothecaire-addendum-un-decalogue/>

Réflexions sur la forme

1 Nature de l'épreuve - La demande porte sur la réalisation d'une composition dans le domaine des SIC.

Le constat : Le jury constate que de trop nombreux candidats ne répondent pas à cette demande. Ils fournissent un commentaire ou un résumé du texte proposé en appui ; quelquefois même, une simple paraphrase de ce texte.

Par ailleurs, pour les candidats qui rédigent une composition, le jury constate l'absence de maîtrise des règles formelles sur lesquelles celle-ci repose. Certains répondent à la problématique dès l'introduction, confondant ainsi introduction et conclusion. Ils ne proposent pas de plan ni de définition des concepts clés. Ils fournissent un travail déséquilibré dans le développement des différentes parties le composant. Ils ne rédigent pas une réelle conclusion, souvent par défaut de temps. Enfin, certains affirment des jugements de valeur sans argumentation correcte pour justifier leur prise de position.

Conseil du jury : Avoir bien en tête la définition de ce qui fait la spécificité d'une composition et s'entraîner à l'épreuve en lisant et en écrivant de façon régulière.

Définition de la composition : La composition est un exercice très formel. Il s'agit de répondre à un sujet précis en rédigeant un texte comprenant obligatoirement une introduction, un développement et une conclusion. La cohérence de l'ensemble est assurée par l'annonce, dès l'introduction, d'une problématique à laquelle il s'agit de répondre dans la conclusion

2 *Spécificité de la composition proposée*. Cette dernière a une originalité puisqu'elle « compose » avec un texte venant en appui du sujet. Il importe donc de savoir exploiter les apports de ce texte qui enferme, en général, la ou les problématiques à soulever dans la composition.

Le constat : Certains candidats oublient complètement le texte. D'autres ne retiennent pas ce qui en fait l'originalité ou en ont une lecture déformante.

Conseil du jury : Il importe de ne pas oublier ce texte dans le développement de la composition, l'émergence de la problématique, la validation (ou pas) de ses arguments ou de ses hypothèses. Le candidat doit donc le lire attentivement avant de commencer son travail d'écriture et s'efforcer de le relire au cours du temps imparti pour l'épreuve. Venant en appui, le rappel du texte devrait être fait régulièrement et apparaître au moins dans chaque partie constituant la composition.

3 *Connaissance de l'auteur* Les textes proposés sont souvent signés par des auteurs connus, au moins dans le domaine des SIC.

Le constat : Le candidat ne peut se tromper s'il situe l'auteur comme un spécialiste des sciences de l'information, de la bibliothéconomie ou de la documentation. Mais cela reste trop vague pour prouver une réelle connaissance de l'auteur.

Conseil du jury : Etre précis en situant l'auteur dans sa spécificité. Le nom de B. Calenge, par exemple, est associé au concept de politique documentaire, au groupe de recherche Poldoc, à la revue *BBF* ou à L'ENSSIB. B. Calenge a écrit de nombreuses monographies. Le situer, c'est aussi savoir citer un ou deux titres. (La même demande porte sur les citations faites par le candidat dans le développement de son texte. (voir infra).

Durant la préparation, repérer les auteurs afin de mieux répondre à l'attente du jury sur ce point. Etablir une sorte de répertoire biographique permettant de connaître un maximum d'auteurs afin de les présenter correctement.

4 *Qualification du texte* : Les spécialistes dressent une typologie des textes qu'il est bon de connaître pour reconnaître, le jour de l'épreuve, le type de texte accompagnant le sujet.

Le constat : Une partie trop infime de candidats porte un regard sur la nature du texte proposé. Il ne s'agit pas de dresser une référence bibliographique. Il s'agit de caractériser le texte dans son originalité (la date, le document-hôte,...). Par exemple, dans le cadre de cette session, il paraissait important de signaler que le texte provenait d'un blog professionnel. La spécificité d'un blog repose sur la personne qui le crée et l'anime et n'engage que sa responsabilité et non celle de l'organisme dans lequel il travaille. Par ailleurs, la forme donnée au texte (décalogue) méritait d'être remarquée et éventuellement commentée.

Conseil du jury : Prendre connaissance des typologies de textes et s'efforcer de classer le texte lu dans l'une ou l'autre des catégories reconnues par les spécialistes. Cela permet de situer le texte proposé en appui et de le spécifier de façon pertinente.

5 *Style ; orthographe ; propreté* : Il est impératif de remettre des copies propres sans ratures et aérées écrites dans une orthographe et un style sans défaut.

Le constat : Sur ce plan là, le jury constate un progrès réel de la part des candidats. Il déplore toutefois la présence d'expressions familières, quelques ratures mal venues...

Conseil du jury : Il est facile d'avoir l'équipement permettant d'effacer ou de gommer les erreurs. S'entraîner à écrire de façon correcte et lisible. Prendre le temps de relire son travail avant de remettre sa copie..

Réflexions sur le fond

Une composition n'est réussie que lorsqu'elle comprend tous les éléments nécessaires d'un point de vue formel et fondamental. N'oubliez pas l'étymologie de ce terme : action de former un tout en assemblant divers éléments. C'est l'action de mettre ensemble et s'il manque un ou plusieurs éléments, la composition n'est pas bonne.

La composition point par point

1 Introduction

Elle représente l'entrée en matière pour présenter le sujet (sur quoi on écrit). Elle comprend une phrase de présentation, une problématique accompagnée des définitions des termes clés et propose un plan

1.1 Phrase de présentation : Elle doit être brève et permettre d'aller en ligne droite sur le sujet proposé.

Le constat : Trop de candidats encore introduisent leur travail par des phrases banales ou « bateaux » qui pourraient convenir pour tous les sujets. Certains introduisent leur texte en faisant appel à un auteur autre que celui du texte donné. Ce qui est très maladroit. Enfin, certains font pertinemment référence à un fait d'actualité mais se laissent aller à le raconter avec trop de détails...

Conseil du jury : Une possibilité pour introduire un sujet peut consister à le qualifier. Cela oblige le candidat à s'interroger sur la nature de ce dernier. Il existe différents types de sujets. Certains sont techniques, d'autres problématiques... Il faut s'interroger, avant de commencer la composition, sur la nature du sujet qui est proposé.

Le texte de Calenge, par exemple, invite à réfléchir sur l'identité professionnelle des bibliothécaires. Toutes les professions engagent ce type de réflexion. Il y a donc là un sujet qui traverse toutes les professions. D'autres sujets, au contraire, seront très spécifiques, portant sur un point précis des SIC. Il importe donc de le noter. La qualification du sujet peut, en outre, permettre de souligner l'intention de l'auteur du texte qui inspire le sujet donné : polémiquer, témoigner, réfléchir....

1.2 Problématique et définitions : Ensemble des problèmes qui se posent sur un sujet déterminé, la problématique représente le cœur de la composition. Son absence rend le devoir, qui n'est donc plus une composition, sans intérêt pour le lecteur.

Le constat : Il fait l'unanimité des membres du jury qui déplorent soit l'absence totale de problématique soit une formulation pauvre et inconsistante. Parfois, les copies comportent une accumulation de questions souvent redondantes mais qui ne représentent pas une réelle problématique.

Conseil du jury : Une problématique répond souvent aux questions « pourquoi et pour qui ? » « Comment » résoudre le ou les problèmes posé(s) constitue une seconde étape. Il faut se demander pourquoi l'auteur écrit.

Par exemple, on peut se demander pourquoi B. Calenge écrit sur les valeurs du bibliothécaire alors qu'il existe déjà de nombreux codes, chartes ou manifestes portant sur l'éthique. (Rappelons que l'IFLA a mis en ligne, en août 2012, un "*Code of Ethics for Librarians and other Information Workers*" dans lequel elle recense quarante codes de déontologie nationaux pour bibliothécaires documentalistes parus dans le monde entier) ? Qu'apporte-t-il de nouveau ? Pourquoi écrire maintenant ?... Cette interrogation permet de poser des hypothèses telles que, par exemple, l'impact du numérique sur le métier.

Poser la problématique permet de faire le point sur le sens des mots utilisés. De quoi parlons-nous et parlons-nous bien de la même chose ? Plus que tout autre, un documentaliste est conscient de la richesse du langage naturel et des risques d'ambiguïté que cette richesse comporte. C'est pourquoi il faut toujours définir les concepts clés qui expriment le sujet et le texte.

Le constat. Il fait ici aussi l'unanimité des membres du jury : très peu de candidats définissent les mots du sujet, supprimant ainsi une étape incontournable pour apporter la consistance dans le développement de leur composition.

Par exemple, le texte et le sujet exigeaient que soient définis les termes de morale, de déontologie, d'éthique et de valeurs. Ces définitions permettent de mettre en évidence leur communauté sémantique mais d'en dire aussi la spécificité. Par exemple, le terme de valeur devait faire l'objet d'une remarque soulignant qu'une valeur, c'est à la fois une référence et une préférence (conflit de valeur et cas de conscience). De plus, ici, le terme de définition méritait un examen sémantique puisqu'il permettait de comprendre la démarche intellectuelle de B. Calenge, à la recherche des valeurs propres aux seuls bibliothécaires.

Conseil du jury : Le jury n'attend pas de définitions académiques des concepts clés. Il attend que le candidat précise ce qu'il entend par les mots qu'il utilise pour composer. Pour cela, il convient de s'entraîner à élaborer une définition. Cela consiste à en lire, mais aussi à confronter sa définition avec celle d'un outil terminologique général (*Le Trésor de la langue française*, par exemple) ou spécialisé (*Vocabulaire de la documentation*).

1.3 *Plan.* Il existe plusieurs façons pour construire une composition. Le choix du plan doit être simple et cohérent. Il doit être suivi, les parties qui le composent doivent être équilibrées et apparaître clairement.

Le constat : Peu de compositions n'ont pas de plan annoncé. Peu également ne le suivent pas. Les observations du jury portent plutôt sur la complexité des plans proposés. La qualité d'un plan réside dans sa simplicité. Il peut être très classique comme dans toute écriture scientifique : thèse, antithèse et synthèse.

Conseil du jury : Proposer le plan le plus simple et clair possible. Ne pas rechercher l'originalité. Il convient donc d'exposer le plan et les raisons qui conduisent à le construire ainsi.

2 *Développement*

Une composition est une démonstration. La réflexion autour de la problématique conduit à donner les arguments qui vont dans le sens ou le contre sens des propositions de solutions pour résoudre le problème énoncé.

Pour cela il faut se servir du texte, mais faire également appel à des auteurs pour conforter ou, au contraire, contester les arguments présentés. Ces auteurs doivent être correctement désignés ainsi que la source de leurs affirmations. Il est possible également de recourir à des exemples appartenant au présent ou au passé.

Le constat : Peu de candidats font une réelle démonstration. Peu argumentent réellement sur les idées avancées ou vont au bout de leurs réflexions. Trop souvent, les candidats donnent l'impression de « placer » un passage pré-préparé, sans lien réel avec les arguments avancés. Enfin, beaucoup ne citent aucun auteur ni fait ou événement.

Conseil du jury : Une composition est une construction. Mais c'est aussi un engagement. Les affirmations doivent être étayées et assurées. Un jury ne pénalise jamais une prise de position qui respecte, bien sûr, les valeurs de la République. Il est possible, par exemple, ne pas être d'accord avec toutes les affirmations de B. Calenge telle que celle qui porte sur la censure, par exemple ; ou de détecter des valeurs absentes dans ce *Décatalogue*, telles que, par exemple, le devoir de se former tout au long de la vie.

Par ailleurs, citer des auteurs ou des événements témoigne d'une culture générale et professionnelle. Pour cela, il convient de lire beaucoup, de consulter les sources professionnelles de façon régulière, de se tenir au courant des salons, conférences, journées d'études... qui permettent aux professionnels de l'information de se retrouver pour débattre. Ne pas oublier le dixième commandement : le documentaliste doit avoir une curiosité active.

3 Conclusion

Tout aussi importante que l'introduction, la conclusion comprend deux principales parties : elle pose un bilan du travail effectué. Elle ouvre sur une nouvelle voie de réflexion ou de recherche. L'introduction pose l'interrogation, base du ou des problèmes soulevés. La conclusion y répond en établissant une évaluation des arguments posés pour conforter la prise de position du candidat. Dans le même élan, la conclusion ouvre sur une voie originale et complémentaire non abordée dans la composition mais qui pourrait être envisagée dans un autre travail.

Le constat : les candidats n'accordent pas la même importance à la conclusion qu'à l'introduction. Pourtant ces deux parties ont le même « poids » puisqu'elles se répondent en écho. Trop de copies comportent des conclusions bâclées, souvent par défaut dans la gestion du temps. Trop de candidats oublient leur problématique écrivant ainsi une conclusion inutile.

Conseil du jury : Il faut d'abord bien comprendre l'importance de la conclusion. Comme l'indique son étymologie, une conclusion « clôt » le problème ouvert par l'introduction. Ne pas faire de conclusion revient donc à ne pas achever sa composition.

Deuxième épreuve d'admissibilité

Première partie

Étude d'un sujet de politique documentaire relative à un établissement scolaire du second degré : La littérature de jeunesse au collège.

- Établissez un plan de classement du dossier ci-joint (16 documents)
- Rédigez une note de synthèse à partir de la problématique dégagée à la lecture de ce dossier
- Concluez en exprimant un point de vue personnel sur le sujet traité.

Sujet

http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/17/2/2013_capes_ext_doc_2_1_233172.pdf

Remarques générales

Le thème de la littérature de jeunesse étant un thème essentiel, le jury attendait des copies de grande qualité. Si les correcteurs ont constaté peu de hors sujets, l'accumulation de remarques simplistes « *la littérature de jeunesse est un genre littéraire destiné avant tout à la jeunesse* », « *les jeunes ne lisant plus, peut-on encore leur proposer quelque chose à lire ?* » n'est pas à la hauteur des attentes. Des lieux communs auraient pu être dépassés : la majorité des candidats oppose littérature et littérature de jeunesse, alors que, dans le dossier lui-même, des documents exposent leur lien et leur complémentarité.

De trop nombreuses copies demeurent insatisfaisantes en l'absence d'une réelle problématique. La question du numérique, véritable enjeu professionnel actuel et futur, reste un thème absent, ou peu développé de certaines copies, alors que les documents invitaient à en débattre.

Par ailleurs, se présenter au CAPES externe de documentation nécessite une connaissance minimale de la nature du métier de professeur-documentaliste et du rôle du CDI. Il est curieux et regrettable que certains candidats perçoivent le CDI uniquement comme un lieu de ressources, et que d'autres, ou les

mêmes parfois, réduisent le rôle du professeur-documentaliste à une fonction d'assistant auprès des professeurs de français.

Globalement, une majorité de copies témoigne de la bonne connaissance des caractéristiques formelles d'un plan de classement (numérotation pure, chaque document cité une fois, possibilité d'écart argumenté d'un ou deux documents, notamment).

Mais un bon nombre de plans de classement, formellement corrects, ne font pas paraître de questionnement problématique, s'en tenant à organiser la présentation des documents dans une perspective purement descriptive du dossier.

Les copies qui se distinguent très positivement sont celles où les candidats ont pris le parti, dès le plan de classement, de poser des enjeux éducatifs (quelle prise en compte par les médiateurs de la lecture des nouvelles sociabilités juvéniles autour du numérique ?, par exemple), et d'inscrire la note de synthèse dans un contexte d'établissement (un collège, compte tenu du titre du dossier), le dossier documentaire étant le plus souvent composé à destination du conseil pédagogique soucieux d'envisager une politique documentaire de l'établissement (et non du documentaliste ou du CDI).

Celles qui ont également été appréciées ont su, au cours du développement de la note, mettre en relation des documents du dossier, pour en faire apparaître la complémentarité ou les tensions. Qu'en est-il d'un « goût de lire » développé à partir de prescriptions ou conseils du professeur ? Comment ne pas voir que le palmarès des livres les plus lus n'a rien de commun entre la bibliothèque publique de Paris et le Top cinquante de professeurs de lettres ? Il y a là des éléments féconds de réflexion pour qui veut penser une politique pédagogique qui s'appuie sur la connaissance des pratiques des élèves et de celles des médiathèques pour élargir le champ des activités d'écriture et de lecture au collège, en donnant toute leur place aux médias numériques.

Le candidat doit avoir intégré que la note de synthèse n'est ni un résumé ni un commentaire ! Les différents documents doivent être mis en relation, en parallèle, en opposition parfois.

Dans quelques cas, malgré une problématique judicieuse, la rédaction de la synthèse s'avère décevante parce que l'écrit reste calqué sur les documents ou parce qu'il s'en éloigne.

Cette année encore la tendance à la paraphrase et au jargon prouve la difficulté de certains candidats à maîtriser les concepts employés. Des copies trop nombreuses sont pénalisées par un manque de distance critique des candidats : si deux documents se contredisent, ils sont repris tels quels, et le candidat alors peut soutenir deux idées peu compatibles !

Indications sur le sujet

Plan de classement

Majoritairement cette partie du sujet est bien traitée : forme correcte (parties, sous-parties, titres pertinents, numérotation des documents). La plupart des plans présentent deux parties ; néanmoins les plans en trois parties ont permis, dans le cadre de ce sujet, un meilleur équilibre quant à la répartition des documents.

A la lecture de certaines copies, des principes ne sont pas acquis :

- confusion entre plan de classement et classement typologique des documents ;
- citation du même document plusieurs fois, ou *a contrario* jusqu'à cinq documents exclus avec l'explication suivante : « *peu d'intérêt pour mon plan* » ;
- titres trop généraux.

Sans vouloir être modélisant, le plan de classement proposé ci-dessous donne un exemple, parmi d'autres, de plans possibles répondant aux critères attendus :

1/ histoire et tendances actuelles

1.1/ émergence d'un genre et d'un âge : 1,5

1.2/les tendances actuelles de la littérature de jeunesse : 12, 13, 15

2/ pratiques d'aujourd'hui

2.1/ dans les médiathèques: 3, 16

2.2/ à l'école : 2, 4, 11

2.3/ sociabilité juvénile et sociabilité institutionnelle : 7, 8, 9

3/ le renouvellement numérique :

3.1/ nouvelles formes de légitimation et d'écriture : 6

3.2/ nouveaux dispositifs éditoriaux : 10, 14

La problématique

Au-delà du titre du sujet, certains candidats oublient de préciser la problématique, essentielle car elle est le fil conducteur de l'ensemble. Beaucoup de problématiques générales sur la littérature de jeunesse (quelle est la nature de la littérature de jeunesse ? ou comment donner le goût de lire aux jeunes ?). ne permettent pas d'évoquer les éléments liés aux établissements, ni même au système éducatif en général. Cette carence se retrouve dans les notes de synthèse associées à des plans « neutres » : il n'y a pas de vrai questionnement, sinon de portée très générale. La note de synthèse est alors un exercice académique, sans relation avec les enjeux d'une politique documentaire d'établissement.

A titre d'exemple, parmi de nombreuses problématiques possibles, les correcteurs ont remarqué :

- la littérature de jeunesse à l'ère du numérique : régénérescence ou affaiblissement ?
- l'action des médiateurs de la lecture : quelles coopérations entre professeurs de français, professeurs-documentalistes, bibliothécaires et acteurs de la chaîne du livre ?
- la sociabilité autour des lectures-écritures : pratiques formelles (scolaires, institutionnelles) et pratiques informelles (entre-soi générationnel), quels points d'appui, quels antagonismes ?

Note de synthèse

Les correcteurs ont apprécié les copies structurées comprenant une introduction contextualisant la problématique, un développement scindé en parties exposant les thématiques et une conclusion exprimant un point de vue personnel.

Introduction

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le livre et la lecture semblent en danger, notamment chez les jeunes. Avant même l'essor du numérique, en 1999, Christine Detrez, Marie Cartier et Christian Baudelot publiaient *Et pourtant ils lisent...*, s'inscrivant en faux contre l'idée qu'alors la télévision faisait reculer inéluctablement la lecture des jeunes et soulignant les différences de pratiques selon les genres.

Quand la nation fixe à l'école, dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences (2006), l'objectif de « développer le goût de lire » chez tous les élèves de la scolarité obligatoire, quand l'ensemble des médiateurs du livre se mobilisent pour développer la lecture dans le public jeune, la question de la littérature de jeunesse se trouve posée dans d'autres termes.

Comment, dans la politique documentaire d'un établissement scolaire, non seulement donner la place qui lui revient à la littérature de jeunesse, en s'appuyant sur le travail conduit par les médiateurs de la lecture publique, mais aussi et surtout s'appuyer sur la connaissance des nouvelles formes de sociabilité juvénile et les nouvelles formes d'écriture et de lecture numériques pour promouvoir effectivement le goût de lire et d'écrire auprès des adolescentes et adolescents ?

Le conseil pédagogique du collège doit examiner la manière dont la littérature de jeunesse peut être un support incitatif pour les élèves. Le professeur-documentaliste a composé ce dossier pour permettre aux membres du conseil de mieux connaître l'histoire de son développement, la diversité de ses formes actuelles, et notamment les modalités nouvelles d'édition, de lecture, écriture et communication offertes sur les supports numériques. Il a également accordé dans ce dossier une attention à la manière dont la lecture publique s'y prend pour valoriser la lecture auprès du public adolescent.

Développement

1/ De l'émergence d'un genre et d'un âge aux tendances actuelles

1.1/ Dans cette sous-partie, en s'appuyant notamment sur les documents 1 et 5, on établira un lien entre l'émergence de l'adolescence, entre enfance et âge adulte, et celle d'une littérature pour adolescents, distincte à la fois de la littérature enfantine et de la littérature adulte.

Ce sera l'occasion :

- de mettre au clair les liens entre littérature patrimoniale et littérature de jeunesse, avec le rôle significatif de l'adaptation (1),
- de dégager l'émancipation progressive de la littérature pour adolescents du modèle adaptatif (5),
- de faire apparaître les zones d'incertitudes entre littérature pour adolescents et littérature générale avec la littérature trentenaire urbaine par exemple (5).

1.2/ Dans cette sous-partie, en s'appuyant notamment sur les documents 12, 13, 15, on évoquera les tendances actuelles

- du point de vue des lecteurs, des médiateurs et des éditeurs (12)
- du point de vue des genres dominants (la dystopie, 13), et des formes hybrides nouvelles adossées à une démarche de marketing (15).

2/Enjeux de sociabilités autour de la lecture

2.1/ Dans cette sous-partie, on s'attachera aux démarches de sociabilités autour du livre et de la lecture mises en œuvre par les médiateurs scolaires et de la lecture publique. On s'appuiera notamment sur les documents 2, 3, 4, 11, 16. On distinguera initiatives scolaires et initiatives des bibliothèques.

- pour le scolaire, on mettra en lumière la tension entre scolarisation de la lecture plaisir obligatoire (2), dans un parcours de lecture intégrant la rencontre avec un auteur ; la prédominance de la littérature patrimoniale dans « les grands succès en troisième » selon le site destiné aux professeurs de français (weblettrés), avec *Le Cid* en théâtre filmé flamenco (4), comme dans les auteurs et œuvres figurant dans les programmes de français du collège (11) ; tension encore, dans ce même texte, avec une conception de la « lecture personnelle de l'élève » « recommandée par le professeur » (11). Du côté scolaire, donc, les documents du dossier minorent les pratiques de sociabilité possibles autour de la lecture, bien que le document 9 mette l'accent sur la coopération entre professeurs et bibliothécaires et le rôle des CDI, « lieux vivants et ouverts à la création », dégageant ainsi la valeur ajoutée du CDI et du professeur-documentaliste à l'approche strictement scolarisée de la lecture en classe (9).

- pour la lecture publique, le document 3 donne le ton avec le pôle intermezzo de la médiathèque de Toulouse caractérisé par une offre très ouverte, incluant des ateliers de rencontre et un blog, un portail ado (3). Le document 8 signale l'intérêt des adolescents pour des initiatives stimulant la lecture personnelle par des présentations scénarisées de livres, des rencontres conviviales autour d'un « cabaret lecture », prolongées par une page Facebook depuis 2007 (8). Le document 16 présente les 50 livres les plus empruntés à la bibliothèque de prêt de Paris. L'intérêt est de comparer cette liste avec celle du site weblettrés, et de mesurer ainsi l'écart entre « lecture personnelle scolairement recommandée » et « lecture personnelle ». On pourra s'interroger alors sur la manière dont les adolescents développent un univers de lecture autonome par rapport aux prescriptions scolaires.

2.2/ La sociabilité juvénile : le document 7 est riche d'indications sur l'autonomisation de l'accès à la lecture chez l'adolescent-élève et l'adolescente-élève dont les « niches de lecture » sont distinctes. Le lieu d'approvisionnement et les canaux de prescription évoluent au fil du temps, en minorant de plus en plus la part prise par le CDI en matière de ressources offertes et de conseil. L'entre-soi générationnel qui se construit dans chacun des genres est renforcé par l'essor des moyens numériques de communication, de lecture et d'écriture.

3/ Renouveau numérique ?

3.1/ De nouvelles formes de légitimation et d'écriture :

A côté de la légitimation scolaire, voire contre elle, s'est développée avec Internet une autre forme de légitimation générationnelle, à travers le phénomène des fans, qui instaure un rapport de culte entre produits de culture de masse et communautés d'admirateurs. Ces communautés ont débouché sur les modalités d'écriture et de publication nouvelles, les *fanfictions*, autour de jeux vidéos, séries télévisées, dessins animés, mangas, romans, débouchant sur le phénomène de *cross over* mêlant plusieurs univers fictionnels (6).

3.2/ De nouveaux dispositifs éditoriaux, de nouvelles formes de lecture :

Le document 10 met en avant l'apparition de véritables encyclopédies collaboratives autour de fictions aux succès planétaires qui, à l'inverse des *fanfictions*, ne relèvent pas d'une écriture subjective d'invention mais instaurent un discours documentaire d'information vérifiable : *Wookieepedia* constitue en quelque sorte une encyclopédie collaborative des fictions de masse (10).

Pratiques collaboratives et pratiques marchandes coexistent sur la Toile : le document 14 qui analyse le phénomène éditorial *Blue cerise*, montre comment elles ciblent clairement les adolescents, « enfants de la vidéosphère » (Jean Perrot), le visuel, le prix et le format, mais aussi les possibilités ouvertes de collection et d'échanges entre adolescents. Plus profondément ces produits développent une nouvelle forme de lecture, l'*e plum*, processus de lecture non plus linéaire et fini mais infini, de lien en lien, favorisant le *cross over*. Ce dispositif est en phase avec les nouvelles pratiques de consommation culturelle et de communication des adolescents.

La littérature de jeunesse est fortement renouvelée par son inscription dans une culture numérique de masse. Les prescriptions scolaires semblent l'ignorer encore, et la politique documentaire de l'établissement ne peut s'en contenter. Tenir compte de cette réalité nouvelle, en étant conscient qu'il serait vain de vouloir scolariser les pratiques juvéniles, est un impératif éducatif qui nécessite de repenser l'approche du développement du goût de lire au travers d'une vision jusqu'ici trop parcellaire de ce qu'est aujourd'hui la littérature de jeunesse.

Pour la politique documentaire de l'établissement, on retiendra les éléments suivants :

- développement, par le biais de conventions notamment, d'un partenariat continu avec la médiathèque de proximité ou la BDP afin de promouvoir auprès des élèves les échanges avec les professionnels de la chaîne du livre, la fréquentation des lieux de lecture, l'usage des

supports numériques nomades de lecture, la communication entre pairs autour d'objets littéraires variés ;

- élargissement, dans le cadre de l'acquisition des compétences 1, 4, 6 et 7 du socle commun, des stratégies d'incitation à la lecture, dépassant le cadre des prescriptions officielles du programme de français, et reposant notamment, au centre de documentation et d'information ou au centre de connaissances et de culture, sur des ateliers favorisant la prise en main des supports numériques de lecture comme des supports imprimés, les échanges entre pairs et intergénérationnels autour de la lecture de littérature de jeunesse (au sein de l'école du socle par exemple, avec des classes élémentaires) ;
- mise en œuvre d'une politique de développement des collections en cohérence avec les objectifs pédagogiques et éducatifs précédents.

Conclusion donnant un point de vue personnel sur le sujet traité

Malgré l'invitation contenue dans le libellé du sujet, les conclusions présentent rarement un point de vue personnel s'appuyant sur un positionnement et des valeurs ou sur une représentation réaliste du métier. Beaucoup de conclusions restent scolaires et convenues.

Le jury apprécie les rares copies qui montrent un engagement personnel et/ou un positionnement professionnel, qui évoquent par exemple un partenariat CDI/ médiathèque, une réflexion personnelle sur la scission entre les usages et les programmes de lecture jeunesse...

Débatte en conseil pédagogique, le dossier et sa note de synthèse peuvent être l'occasion d'un profond renouvellement de la politique documentaire de l'établissement, et, plus largement, de sa politique pédagogique et éducative.

Il en ressort en effet le décalage manifeste entre une approche exclusivement centrée sur des livres classiques patrimoniaux ou dialoguant avec les œuvres patrimoniales, et une réalité beaucoup plus vaste de l'édition collaborative ou marchande qui a su s'inscrire dans les nouvelles modalités de lecture, d'écriture, d'échange des adolescents.

Pierre Périer met en garde dans le document 7 sur les risques d'une scolarisation de pratiques et de produits éditoriaux qui, en les légitimant scolairement, les délégitime aux yeux des adolescents.

Que peut faire l'école, chargée de transmettre une culture scolaire, face à l'essor d'une contre-culture adolescente ? Cette question aurait pu illustrer le débat français bien connu entre républicains et pédagogues. Aujourd'hui, il s'agit de dépasser cette approche binaire, pour donner sa place, notamment dans des centres de connaissances et de culture plus largement ouverts au numérique et aux pratiques qu'il autorise que ne le sont encore bien des CDI, à des pratiques d'échanges, de collaborations autour d'objets culturels dans toute leur diversité, en encourageant sur les uns comme sur les autres, l'expression d'une pensée critique, réfléchie, argumentée.

Seconde partie : Question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation : Le dépôt légal.

Sujet

http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/16/9/2013_capes_ext_doc_2_2_233169.pdf

Remarques générales

Faute de temps ou de connaissances sur le sujet une proportion importante de candidats n'a pas traité la question.

Des copies ne traitent absolument pas le sujet, d'autres proposent un développement construit avec une introduction, une problématique (notamment celle de l'impact du numérique sur le dépôt légal), un développement étayé avec sa partie historique et les questionnements actuels.

Quelques candidats ont des repères historiques surprenants ; quelques autres ont vraiment cherché à remplir longuement l'espace alloué avec des propos erronés ou hors-sujet.

Des développements où le dépôt légal serait l'étape finale de la chaîne documentaire ou l'assise du droit d'auteur en France laissent penser que la culture patrimoniale des candidats est lacunaire.

Que penser des affirmations suivantes : « le dépôt légal représente l'exemplaire remis au gouvernement après qu'il ait été enregistré par la SACEM et ayant un ISBN » ; « cette pratique remonte à des siècles auparavant où Napoléon voulait répertorier et être au courant des derniers ouvrages publiés... » ?

Certains ont été tentés de « tirer le sujet » vers la question des droits d'auteurs, alors que dépôt légal et droits d'auteurs sont indépendants l'un de l'autre. C'est une mauvaise stratégie de répondre à côté de la question posée.

Éléments de connaissance et de réflexion attendus

Les propos suivants n'ont pas pour objectif d'être modélisants ou exhaustifs mais de permettre aux candidats de cerner le niveau attendu dans cette partie à propos du dépôt légal :

Le dépôt légal

Mots clés : bibliographies nationales, bibliothèque nationale (de France), collecte, conservation, contrôle, documents, éditeur, François 1^{er}, imprimeur, obligation légale, supports, types de documents

La définition, attendue par les correcteurs doit obligatoirement être présente : *Le dépôt légal est l'obligation pour tout éditeur, imprimeur, producteur, distributeur, importateur de déposer chaque document qu'il édite, imprime, produit, distribue ou importe en France à la BnF ou auprès de l'organisme habilité à recevoir le dépôt en fonction de la nature du document.*

Histoire du dépôt légal en France : Le jury est en droit d'attendre que le candidat situe bien l'année où François 1^{er} édicte cette obligation pour chaque producteur de contenu culturel. Mais aussi les raisons de cette disposition liée à l'invention et au développement de l'imprimerie. Face à la masse des documents, à la fois disponibles en plus grand nombre et produits de façon uniforme, il s'agissait de s'assurer que le pouvoir royal était capable de collecter et de conserver tout ce qui était produit dans le royaume, « *pour avoir recours audits livres, si de fortune ils étaient cy après perdus de la mémoire des hommes* » – même si on peut aussi soupçonner en cette disposition une volonté d'assurer la surveillance de l'édition, à un moment de tension politique et religieuse exacerbée par la montée du protestantisme. La Révolution le supprime, puis le rétablit dès 1793 pour protéger la création littéraire. Napoléon lui redonne une fonction de contrôle de l'édition, ce que la Restauration atténuera progressivement. Cette tension entre protection et contrôle se retrouvera tout au long des 19^e et 20^e siècles.

Diversité du dépôt légal : Par ailleurs, le dépôt légal a été progressivement étendu aux différents modes de production, au fur et à mesure qu'ils voyaient le jour. Ainsi, en France, il s'est automatiquement appliqué à la presse et aux journaux lorsqu'ils se sont développés dans la première moitié du 18^e siècle. Quelques décennies plus tard, on a jugé que la diffusion de la culture ne passait pas seulement par le texte mais aussi par l'image, et le dépôt légal s'est donc étendu aux estampes. Puis aux partitions et à la musique, à la photographie, aux disques, aux vidéos ; en 1992, aux logiciels ainsi qu'à la radiotélévision (cette dernière mission ayant été confiée non pas à la BnF mais à l'Institut National de l'Audiovisuel) ; en 2006 au Web (Loi DADVSI).

Cadre juridique : Le cadre juridique est stabilisé depuis 2006 (Loi DADVSI). Les dispositions de l'article L. 131-2 du code du patrimoine prévoient que « *Les documents imprimés, graphiques,*

photographiques, sonores, audiovisuels, multimédias, quel que soit leur procédé technique de production, d'édition ou de diffusion, font l'objet d'un dépôt obligatoire, dénommé dépôt légal, dès lors qu'ils sont mis à la disposition d'un public. (...) Les logiciels et les bases de données sont soumis à l'obligation de dépôt légal dès lors qu'ils sont mis à disposition d'un public par la diffusion d'un support matériel, quelle que soit la nature de ce support. Sont également soumis au dépôt légal les signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature faisant l'objet d'une communication au public par voie électronique ».

Actualité du dépôt légal : Le dépôt légal a été adopté dans un grand nombre de pays, sous différentes variantes. L'Unesco a joué un rôle déterminant pour que les pays instituent tous cette mesure de contrôle bibliographique. Les derniers pays à légiférer sur le dépôt légal sont essentiellement des pays africains.

Fonctionnement du dépôt légal. Le dépôt légal prescrit aux éditeurs de déposer des exemplaires de l'ensemble de leur production à la BnF. Ceux-ci vont enrichir les collections patrimoniales de la BnF et de partenaires, suivant des circuits bien distincts. Certains vont accroître les collections des bibliothèques universitaires, d'autres vont être distribués dans les régions où ils ont été édités, d'autres encore vont enrichir des fonds thématiques

Intérêt documentaire du dépôt légal. Fonctionnant selon une logique de support (le dépôt à la Bibliothèque nationale de France est organisé par type de support), le dépôt légal contraint le législateur et les dépositaires, c'est-à-dire les producteurs de contenu à définir précisément les documents dont ils ont la charge. La problématique est soulevée lorsque l'Internet a commencé à devenir l'un des principaux vecteurs de production et de diffusion culturelle. La loi DADVSI votée en 2006 (décret d'application en 2011) précise que font l'objet d'un dépôt légal les « *signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature faisant l'objet d'une communication au public par voie électronique* ».

Ce n'est ni au législateur, ni aux établissements dépositaires de décréter ce qui mérite d'entrer au patrimoine national – et de fait, la valeur actuelle des collections du dépôt légal sur support réside justement en ce qu'elles ont permis de conserver des documents représentatifs d'une culture populaire que les autres bibliothèques n'avaient pas jugé utile d'acquérir ou de conserver.

Néanmoins de nombreuses évolutions viennent interroger les procédures, voire l'existence du dépôt légal :

- les producteurs de contenu qui échappent au dépôt légal,
- la littérature grise,
- les livres imprimés à la demande ou auto-publication,
- l'archivage des sites Internet.

Les épreuves d'admission

Première épreuve d'admission

Remarques générales

La connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séquences pédagogiques et la bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur-documentaliste restent des éléments déterminants pour l'admission.

L'épreuve comporte deux volets : le premier consiste pour le candidat à élaborer une séquence pédagogique nécessitant l'exploitation de ressources documentaires ; le second nécessite la réalisation d'une bibliographie et l'analyse documentaire de deux documents.

Il est nécessaire pour le candidat d'équilibrer son temps de travail durant la préparation ainsi que le temps consacré à chaque volet de l'exposé. Donc la totalité du sujet doit être traité : les impasses sont pénalisantes.

La préparation

Un matériel adapté est à la disposition de chaque candidat à savoir un micro-ordinateur raccordé à un réseau local et à Internet ainsi qu'un accès à une imprimante. De plus, des postes de travail supplémentaires sont installés afin de remplacer instantanément un poste défaillant.

Techniquement, il s'agit d'une architecture de réseau local, qui permet aux candidats d'être dans une situation de poste de travail individuel. Quant à l'accès à Internet, il est assuré par une liaison à haut débit.

En cas de problème rencontré, une assistance technique est en permanence disponible dans les salles de préparation. Celle-ci ne doit et ne peut pas répondre à d'éventuelles questions concernant le domaine d'évaluation des compétences des candidats. En outre, l'organisation et la régularité des épreuves sont assurées par les surveillants présents dans les salles.

Le candidat doit choisir son mode de présentation et utiliser largement les possibilités du multimédia, en particulier de la vidéo-projection et de l'interactivité des outils.

Chacune des commissions siégeant en parallèle dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne, configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de visualisation collective.

Les sujets sont souvent mal lus, ou de façon incomplètes. Cela entraîne les candidats dans des exposés qui sont soit à la limite du hors sujet, soit trop génériques et donc inadaptés à la situation pédagogique suggérée par les termes du sujet. Par exemple, pour les sujets précisant la qualité d'un collège « rural », la nécessaire prise en compte de cet adjectif aurait dû avoir un impact déterminant sur les choix et les réflexions de certains candidats.

Les textes officiels qui apparaissent dans tous les sujets sont « oubliés » par un trop grand nombre de candidats. Cela les conduit à des erreurs ou tout du moins à des généralités, quand la lecture de ces textes auraient permis de restreindre le sujet et donc de proposer une séquence plus pertinente. C'est le cas, par exemple, du sujet portant sur la participation au concours de la Résistance. Les candidats n'ayant pas lu la brochure relative au thème et aux limites de ce concours ont axé leur exposé sur la déportation, alors que cette facette était clairement éliminée par les décideurs. Beaucoup s'engagent dans le sujet sans prendre auparavant connaissance du dispositif concerné : un défi lecture, un enseignement d'exploration, un parcours de découverte des métiers... cela les entraîne également dans une erreur de cibles : action pour des secondes entreprises en appui de programmes concernant les premières, par exemple.

La problématique des sujets est souvent éludée. Quand le candidat la reformule, elle passe souvent à côté du questionnement attendu. Pratiquement aucun candidat ne s'interroge sur le contexte inscrit en filigranes dans les termes du sujet. Par exemple, pourquoi faire créer des affiches publicitaires, pourquoi participer à un concours, pourquoi sensibiliser aux dangers d'internet, pourquoi pratiquer une veille scientifique en rapport avec le devenir de la planète...

Conseil du jury : lire en priorité le ou les textes officiels accompagnant le sujet et ne pas commencer à travailler la séquence avant d'en avoir assimilé les directives ainsi que les objectifs

Problématiser en s'interrogeant sur le pourquoi et les objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants. Ces derniers sont souvent inscrits en filigrane dans les termes du sujet qu'il convient d'analyser dans sa totalité : tous les termes comptent et sont à « peser ».

Un autre constat porte sur l'absence de définition donnée aux termes clés (connus ou pas comme supranational) qui composent le sujet : comment définir l'image, la communication, le concept de patrimoine, la qualité... Donnez une définition des termes clés qui composent le libellé du sujet

Les consignes

D'une façon générale, elles sont bien comprises par les candidats et suivies correctement.

Conseil du jury : en principe, le candidat qui s'est préparé au concours connaît déjà les consignes. Les méconnaître prend donc tout son sens pour les membres du jury. Lire les consignes, les comprendre et les respecter est un point important dans l'enseignement tout particulièrement pour le professeur-documentaliste

L'épreuve

De façon générale, les candidats ont su se référer aux programmes des collèges et des lycées ainsi qu'aux instructions, aux textes produits par l'institution et ceux produits par des structures de recherche, des chercheurs ou des organismes. Par conséquent, les évolutions des programmes doivent être connues des candidats, ceux-ci pouvant alors envisager des implications dans leur pratique professionnelle. Une veille sur ces évolutions se révèle donc nécessaire.

En matière de compétences informationnelles, le socle commun et le guide PACIFI sont maintenant connus et cités. Néanmoins l'intérêt et l'usage que pourrait en faire un professeur documentaliste n'apparaissent pas suffisamment clairement dans les propos de certains candidats.

La présentation des candidats est globalement satisfaisante et l'expression est convenable. En revanche l'analyse du sujet est souvent superficielle. Il est nécessaire pour le candidat de traiter tous les termes contenus dans l'énoncé afin de définir le sujet et de proposer une exploitation à visée pédagogique.

Il est impératif que le candidat maîtrise la terminologie du Socle commun qui distingue connaissances, capacités et attitudes. De même les apprentissages informationnels des élèves et leur évaluation, quand ils sont évoqués, sont trop souvent confus ou obscurs.

La notion de progression dans les apprentissages a été l'occasion de prendre en compte et d'exposer la relation entre compétences info-documentaires et connaissances disciplinaires.

Des confusions importantes sont observées sur des concepts de base : auteur, directeur de publication, éditeur, veille et suivi documentaire, droit à et droit de l'image.

Evoquer le recours au numérique ne suffit pas pour répondre aux besoins d'une problématique ; car l'utilisation d'outils pour le traitement documentaire doit nécessairement être réfléchie et argumentée : La connaissance et la maîtrise des métadonnées, du référencement, des liens hypertextes... est indispensable.

La question de la politique documentaire de l'établissement n'est souvent qu'évoquée alors qu'un développement sur son contenu serait nécessaire pour la contextualisation de la situation. Celle-ci ne peut se dispenser d'une réflexion sur l'évolution de la place et du rôle des CDI dans l'établissement : quelle prise en compte des temps des élèves ? Dans quels espaces ? Avec quelles ressources ? dans quelle réflexion collective ?

A ce titre quelques éléments de sociologie de l'éducation et de sociologie de la jeunesse seraient très utiles pour savoir, avant de construire la séquence pédagogique, quelles sont les caractéristiques sociales des difficultés cognitives, difficultés de lecture, difficultés d'expression écrite ou orale des élèves. La connaissance même générale des pratiques médiatiques des élèves (télévision, jeux vidéo, réseaux sociaux, téléchargement, ainsi que les genres de programme fréquentés) paraît également indispensable non seulement parce qu'elle vient directement interférer avec leurs pratiques numériques mais aussi parce qu'elles construisent une représentation du monde, nourrissent leurs goûts, favorisent l'intériorisation de normes commerciales qui peuvent entrer en contradiction avec les valeurs de citoyenneté que le professeur documentaliste a pour mission de transmettre.

Il semble que les candidats éprouvent des difficultés à saisir l'identité professionnelle du professeur-documentaliste, notamment sa responsabilité dans le champ des ressources, son rôle dans la mise en œuvre de pédagogies actives et les approches transdisciplinaires.

De même les sujets faisant explicitement référence à un ou plusieurs professeurs de discipline qui demandent la collaboration du professeur-documentaliste ont conduit des candidats à s'enfermer dans une situation de « sollicité ». A l'inverse, certains candidats monopolisent la séquence sans s'interroger sur la notion de partenariat avec les professeurs de discipline : quelle collaboration ? Avec quels objectifs ? Comment les représentations mentales et les pré-requis des élèves sont-ils pris en compte ? Quelle est la place de cette séquence dans un parcours de formation des élèves qui prend en compte leur âge, leur niveau de formation et leur environnement socio-culturel ? Pour quels acquis ?

L'exposé

Les membres du jury ont apprécié les candidats qui structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan, le développement de la demande et une conclusion.

On observe malheureusement un déséquilibre flagrant entre les développements de certaines tâches. Le traitement documentaire, en particulier, fait l'objet d'une présentation souvent non commentée : le candidat se bornant à la présentation, souvent sans commentaires, des bordereaux de saisie. La justification relative aux choix des documents est également souvent absente, ce qui est fort regrettable puisqu'elle est l'indice permettant de voir si le candidat a analysé les besoins des élèves, des enseignants et a su s'y adapter.

Les séquences pédagogiques

L'organisation des séquences pédagogiques peut revêtir un nombre de séances impressionnant sans prise en compte du nombre d'heures/élèves et encore moins du nombre d'heures/professeurs. Les évaluations sont timides. Probablement que les séquences d'apprentissage couvrent trop d'objectifs disciplinaires, de compétences info documentaires, de compétences du Socle commun. Il est difficile de savoir sur quoi portera l'évaluation.

Les candidats présentent souvent des séquences répondant à une structuration rencontrée lors de leur formation. Mais ils ont tendance à multiplier les objectifs documentaires, tombant ainsi dans un manque de réalisme certain : rappeler en 10 minutes (pour des 3^e), les six étapes de la recherche documentaire, chercher et comparer (pour proposer la meilleure) plusieurs définitions du droit d'auteur en 1 minute, pour des 4^e ! La non lecture des textes officiels déjà signalés entraîne vers une inadéquation de la séquence : proposer, par exemple, la découverte d'un patrimoine local du XIX^e quand le programme des sixièmes porte sur le Moyen-âge.

Certains candidats contextualisent cette séquence ou s'appuient sur des exemples précis. La démarche est bonne si elle est pertinente. Situer le dopage sportif comme problématique essentielle dans l'avenir de la planète semble un peu discutable. Proposer une séance sur le « savoir exposer » paraît dépassé et non pertinent pour des élèves de terminale...

Certains candidats ont l'idée de consulter pour s'en inspirer, des séquences proposées par certains établissements scolaires. Cela peut se faire à condition de donner ses sources aux membres de la commission, de ne pas opérer un 'couper-coller', mais surtout d'adapter cette séquence à la demande que suggère le sujet !

Conseil du jury : outre l'impérative obligation de référer aux textes officiels, le candidat a tout intérêt pour la plupart des sujets à fonder sa séquence sur les besoins et les usages des élèves. Il s'agit, par exemple, de s'interroger sur les usages que les élèves font d'internet avant d'établir un programme de protection sur les dangers de ce réseau ; s'interroger aussi sur les « actes de consommation » des élèves de la classe concernée ...

Le corpus numérique et la bibliographie

Même si les techniques de recherche et le traitement documentaire sont globalement corrects, le corpus proposé par le candidat est souvent trop restreint, pas toujours pertinent et sous-exploité.

Aucun candidat ne semble avoir compris l'intérêt de la normalisation dans les activités documentaires. Peu ont consulté directement la norme portant sur les références bibliographiques. Cela est paradoxal car tous insistent sur l'importance de transmettre à leurs élèves les connaissances relatives à la citation des sources.

Peu de candidats établissent leurs corpus ou leur bibliographie en fonction d'une démarche rigoureuse et documentaire. (Consultation directe des sources fondamentales, consultation de catalogues...). Cela renforce l'idée d'une absence de connaissances professionnelles et d'un manque de rigueur pour le futur. Par ailleurs, les corpus proposés laissent entrevoir une perception du métier trop limitée aux conseils méthodologiques, sans prise en compte des contenus. Ainsi, les membres de la commission ont examiné des corpus ou des bibliographies développant les savoir-faire d'une exposition, d'une brochure en ligne, d'une grille d'analyse... mais ces dernières ne contenaient aucun document relatif au sujet !

Conseil du jury : consulter le document primaire 'la norme 690', plutôt que des documents la présentant ou la commentant. Cela permet de voir toutes les possibilités offertes dans la description physique du document et d'opérer une distinction nette entre les objectifs des normes portant sur les notices, les références...

S'entraîner dans la consultation de catalogues (Opac, catalogues collectifs...) pour savoir dresser une bibliographie.

Justifier vos choix en fonction de l'intérêt pédagogique et de l'accès à l'information qu'autorise le document sélectionné. Tel article du journal Le Monde peut être pertinent pour le sujet traité mais est-il adapté à des élèves de 6^e ?

Se rappeler qu'un document peut être pertinent par la nature du sujet : penser, par exemple, aux atlas ou cartes géographiques semble évident pour un sujet relatif à cet enseignement !

Ne pas méconnaître des sources essentielles, autres que celles fournies par l'Education nationale : l'Institut national de la démographie, l'Institut national de la géographie...

Le traitement documentaire

De nombreux candidats établissent ce traitement à partir de BCDI mais sans pouvoir expliciter clairement les opérations documentaires qu'ils effectuent ni expliquer différents champs composant le bordereau. C'est le cas par exemple, du champ descripteurs qui implique que soit faite la différence

entre non descripteurs, mots clés... et que soit connu le thésaurus à la base de cette indexation. C'est le cas également du champ 'résumé', souvent rempli sans idée des objectifs des différents résumés documentaires possibles à réaliser. Par ailleurs, s'il n'est pas interdit de présenter un bordereau d'un document déjà traité, il convient de le signaler et de le commenter correctement.

Peu de candidats choisissent un autre format, une indexation avec un autre thésaurus... et savent justifier les raisons de leurs choix

Conseil du jury : le choix du bordereau doit être raisonné et non répondre à l'idée de montrer son savoir au jury. Choisir le Dublin Core ou BCDI signifie que le candidat en a compris les composantes mais aussi l'intérêt documentaire (présence de certains champs, type d'analyse...)

L'entretien

Entretien sur le sujet traité

Les premières questions posées portent en général sur l'exposé et, à travers lui, le sujet. Les membres de la commission cherchent à obtenir des explications ou des compléments de réflexion sur ce que le candidat a donné dans son exposé. Cela permet souvent de mesurer le niveau de lecture et de compréhension du sujet, la connaissance du système éducatif, la perception que le candidat a des enseignants de discipline, des élèves et du professeur-documentaliste...

Sur la séquence pédagogique

L'entretien porte essentiellement sur le « réalisme » de la séquence, les compétences (terme à savoir impérativement définir) info-documentaires visés, l'évaluation, le prolongement de la séquence, la prise en compte des acquis ou des pré-requis des élèves...

Sur la culture professionnelle et générale

L'entretien cherche également à vérifier la solidité des connaissances du candidat, sa culture générale et professionnelle. Les membres de la commission marquent, par exemple, leur étonnement dans la méconnaissance par le candidat de l'appel du 18 juin, son incapacité à situer un département français, sa méconnaissance des révolutions arabes...

Sur le traitement documentaire

Les candidats ont tendance à aller très vite dans la présentation de ce traitement. C'est pourquoi les questions portent non seulement sur les opérations documentaires effectuées mais aussi sur la pertinence des sources, des documents sélectionnés par rapport aux besoins (analysés ou pas) des élèves.

Attitude des candidats

Généralités

Les candidats s'inscrivent pour la plupart dans un esprit de dialogue avec les membres de la commission. Cela leur permet de signaler une question non ou mal comprise. Mais il ne faut pas en faire un système qui permet de gagner du temps et de laisser croire à une écoute attentive. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales, telle que par exemple : « intérêt du ludo-éducatif » qui sollicitent la réflexion et les connaissances, et des questions qui demandent une réponse précise et sans détour, par exemple : développement du sigle CNIL. Il paraît également judicieux d'éviter les affirmations ou des prises de position péremptoires non argumentées. Par exemple, affirmer que l'on n'est pas concerné par la publicité, qu'il n'y aura pas de documents papier dans le CDI ou l'inverse...

Communication de documents aux membres du jury

La communication de documents papier n'est en rien obligatoire. Si le candidat la propose, il doit veiller à la lisibilité

La plupart des candidats utilisent le vidéoprojecteur pour leur exposé. Quelques fautes d'orthographe ont pu leur échapper, occasion de le signaler rapidement (euristique, objectif générale...)

Attentes et recommandations du jury

La première des recommandations, qui vaut pour toutes les épreuves, est d'effectuer une préparation méthodique.

Pour cette épreuve, la connaissance des textes officiels, et tout particulièrement des programmes d'enseignement, des dispositifs et de leur modification est essentielle.

Le candidat doit avoir compris comment son action bénéficie aux élèves alors qu'il n'a pas de service d'enseignement à proprement parler.

Il doit faire preuve d'une grande qualité de réflexion pédagogique montrant sa capacité à former des élèves dans des configurations diversifiées allant de la relation individuelle type tutorat aux petits groupes d'élèves voire une classe entière.

Le jury souhaite que le candidat travaille cette épreuve avec beaucoup plus de rigueur dans le cadrage pédagogique et le positionnement professionnel, prenant en compte tout à la fois les objectifs disciplinaires, les thématiques dans leurs principaux aspects, un contexte réaliste, les directives officielles, le système éducatif dans son ensemble et le public, ainsi que, bien entendu, les enjeux info-documentaires.

Le jury attend des candidats *a minima* une connaissance et un respect des normes bibliographiques. Le catalogage n'est pas seulement un exercice de concours : il correspond à des pratiques maîtrisées du professeur-documentaliste. Le statut des ressources devrait être analysé de même que leur fiabilité et leur pertinence.

Le candidat qui a une bonne connaissance du système éducatif, du métier et de ses enjeux et qui sait proposer un scénario pédagogique faisant sens, une démarche cohérente et un discours argumenté est apprécié.

On attend également du candidat qu'il soit capable de faire preuve de curiosité, d'esprit critique et qu'il suive l'actualité. Sa culture doit être constamment enrichie par l'exercice du métier en approfondissant ses connaissances et sa réflexion sur les grandes problématiques pédagogiques. On ne saurait trop recommander au candidat de développer une solide culture numérique qui dépasse la fréquentation d'un réseau social.

Ainsi sur un sujet sur la résistance et la citoyenneté, une partie du temps de la préparation aurait dû être consacré à réfléchir aux liens possible entre ces grandes notions. De plus, la connaissance des grandes notions du droit du web semble indispensable également, et ne devrait pas se limiter au droit d'auteur. Les notions de vie privée, d'espace public, d'intimité, de droit de la presse devraient également être connues des candidats afin de pouvoir les transmettre en situation dans la relation pédagogique aux élèves.

Les candidats ne devraient pas s'étonner de l'élargissement de l'entretien à d'autres thématiques que le sujet qui lui sert d'entrée en matière. Ainsi le jury a apprécié les travaux originaux et l'engagement des candidats.

L'entretien permet de vérifier les connaissances des candidats, leur comportement, leur réactivité. Il leur donne notamment l'occasion de corriger leurs erreurs, de se recentrer sur le sujet. Le jury a particulièrement apprécié cette capacité de remise en question constructive.

L'entretien permet aussi d'appréhender la connaissance que les candidats ont du métier et de son environnement dans lequel ils veulent s'engager ainsi que du système éducatif.

Les candidats qui réussissent sont ceux qui nourrissent le dialogue dans une interaction et font preuve d'une réflexivité en prenant en compte les remarques du jury pour faire d'autres propositions. Les compétences de communication et d'adaptabilité sont au cœur du métier du professeur-documentaliste.

Deuxième épreuve d'admission

Remarques générales sur l'épreuve

Le jury a pu noter cette année que le format de l'épreuve a été globalement respecté. Les présentations ont globalement démontré que les attentes du jury avaient été prises en compte, en particulier, que la forme de l'exposé n'était souvent pas un calque des recommandations apprises lors de la formation.

Les modalités de l'épreuve sur dossier permettent d'aborder la culture générale et scientifique du candidat, ainsi que ses connaissances et sa posture comme professionnel et fonctionnaire de l'Etat.

Pour la première partie, le candidat a intérêt à caractériser la nature des textes. L'exploitation raisonnée des textes voire même une mise à distance de ceux-ci peut permettre de questionner le sujet. Par exemple les documents présentant des séquences ou des actions dans les établissements peuvent être enrichis ou illustrés différemment, et même parfois critiqués. L'exercice d'un regard critique sur tel ou tel document, sa mise en tension avec tel autre document du même dossier témoignent chez certains candidats d'une approche du dossier qui n'est ni superficielle ni de révérence obligée. Chez d'autres, en revanche, on observe l'émission de certains documents, ou une lecture conduisant à une interprétation erronée.

L'exploitation des textes et leur mise en perspective permettent de faire émerger une problématique. Ainsi tout plan découlant d'une problématique clairement énoncée est apprécié. Les candidats sont toutefois invités à ne pas paraphraser et empiler les documents, mais à établir des liens entre eux.

Le jury attend un discours structuré et logique : quel dommage d'annoncer un plan et de ne pas le suivre !

La culture universitaire, institutionnelle, professionnelle peut permettre d'apporter lors de l'exposé ou de l'échange qui le suit des éclairages complémentaires portés par d'autres chercheurs ou pédagogues.

Il est important de respecter le temps de l'exposé imparti (20 minutes). L'entretien qui suit permet d'élargir le questionnement et permet au candidat de préciser sa pensée et de témoigner de ses connaissances, de son dynamisme, de son engagement.

Pour la deuxième partie, nombre de candidats semblent éprouver des difficultés; ainsi, les dix minutes imparties pour l'exposé ne sont en général pas totalement utilisées. Il est donc important que le candidat lise attentivement le sujet pour éviter que ne lui échappe une partie de la situation, qu'il exerce son esprit critique et exprime un point de vue argumenté. De ce fait, toutes les problématiques du système éducatif peuvent être abordées dans les dossiers. Par exemple le décrochage scolaire mobilise l'ensemble des professionnels d'un établissement et le professeur documentaliste est par conséquent nécessairement concerné. De plus, la position du professeur-documentaliste n'est pas isolée et il faut tenir compte de tous les collaborateurs et partenaires de l'établissement. L'élève est au centre des préoccupations, il ne faut donc pas l'oublier !

Comme pour l'exercice précédent, il est indispensable que le candidat s'exprime dans un niveau de langue approprié, avec un vocabulaire précis et technique, sans jargon, qu'il gère et maîtrise le temps imparti. Il doit tout à la fois apporter une réponse concrète qui traite la situation proposée, envisager plusieurs scénarios possibles et formuler une réponse plus large qui s'inscrit dans une perspective éducative cherchant à promouvoir les valeurs de l'école de la République.

Annexes

Annexe 1 : arrêté du 28 décembre 2009

Section documentation

A. — Epreuves d'admissibilité

1° Première épreuve d'admissibilité :

L'épreuve consiste en une composition à partir d'un texte et portant sur un sujet relevant des sciences de l'information et de la communication.

Elle permet d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat à organiser une démonstration et à l'étayer par des connaissances précises en sciences de l'information et de la communication.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

2° Deuxième épreuve d'admissibilité :

L'épreuve comporte :

- l'étude d'un sujet de politique documentaire relative à un établissement scolaire du second degré, prenant appui sur un dossier comportant au maximum trente pages. A partir d'une problématique dégagée à sa lecture, le candidat établit un plan de classement, rédige une note de synthèse, puis conclut en exprimant un point de vue personnel sur le sujet traité ;
- une question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation.

L'épreuve permet d'évaluer, en particulier, d'une part, la capacité du candidat à extraire les idées essentielles d'un dossier et à les restituer avec un esprit de synthèse, d'autre part, ses connaissances en épistémologie de la documentation.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

B. — Epreuves d'admission

1° Séquence pédagogique portant sur les programmes des collèges et des lycées :

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure dont vingt minutes maximum consacrées à l'exposé ; coefficient 3.

L'épreuve comporte deux volets.

Le premier volet consiste pour le candidat à élaborer une séquence pédagogique nécessitant l'exploitation de ressources documentaires.

A partir d'un sujet tiré des programmes et instructions de l'enseignement secondaire, le candidat constitue un corpus de documents numériques, puis expose, devant le jury, la situation envisagée, justifie ses choix de nature pédagogique, et explicite sa démarche. Il indique les apprentissages informationnels des élèves qui peuvent être articulés à cette situation.

Durant le second volet, le candidat :

- d'une part, élabore une bibliographie sur le sujet proposé incluant les éléments du corpus et des documents complémentaires qu'il juge utiles ;
- d'autre part, effectue l'analyse documentaire de deux documents du corpus, au choix du candidat.

Le jury apprécie la pertinence de la sélection en fonction des objectifs pédagogiques visés, ainsi que la qualité du traitement documentaire effectué. Il peut demander des précisions au candidat, voire des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

2° Epreuve sur dossier comportant deux parties :

14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.)

Première partie : dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture scientifique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes scolaires ;
- sa réflexion sur les finalités de la documentation et de ses relations avec les autres disciplines.

Les dossiers proposés aux candidats portent sur des questions diversifiées permettant d'aborder les dimensions du métier de documentaliste ainsi que les connaissances théoriques qui leur sont nécessaires.

Cette première partie d'épreuve fait l'objet d'un programme limitatif révisé tous les trois ans et publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». (Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré NOR: MENH0931286A

JORF n° 0004 du 6 janvier 2010, texte n° 18

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Annexe 2 : note de commentaires

Source : http://media.education.gouv.fr/file/capes_externe/22/9/capes_ext_doc_NC_155229.pdf

À compter de la session 2011, les épreuves du capes externe de documentation sont définies par l'arrêté du 28 décembre 2009. La présente note vise à apporter des précisions sur les objectifs et les modalités d'évaluation de ces épreuves ainsi que sur certaines modalités d'organisation.

Épreuves d'admissibilité

Les deux épreuves d'admissibilité visent à apprécier la maîtrise qu'a le candidat des notions et concepts indispensables pour exercer les fonctions de professeur-documentaliste dans un établissement scolaire du second degré. Sont particulièrement attendues des connaissances dans le champ des sciences de l'information et de la communication ainsi qu'en matière de politique documentaire.

Par ailleurs, la capacité du candidat à mener une réflexion ou mobiliser des connaissances sur l'histoire, les enjeux et l'épistémologie de la documentation fait l'objet d'une question spécifique.

Première épreuve

Durée : 5 heures. Coefficient : 3

Elle est définie comme une composition c'est-à-dire un écrit structuré autour d'une problématique. Elle prend appui sur un texte de qualité scientifique. Le sujet relève des sciences de l'information et de la communication : il peut donc concerner l'un ou l'autre des domaines suivants : théories de l'information et de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre (marché, circuits de production, acteurs, coûts et enjeux), information scientifique et technique, médias, évaluation de l'information, circuits de diffusion, recherche d'information (aspects théoriques et techniques), veille, usages et médiations.

Le candidat doit montrer sa connaissance des notions et concepts évoqués par le texte, analyser la pensée de l'auteur et la confronter à d'autres auteurs qu'il a eu l'occasion de découvrir durant ses études.

Une attention particulière est portée à :

- la rigueur du raisonnement à partir d'une problématique bien cernée ;
- la richesse des connaissances et à leur mise en perspective ;
- la clarté de l'expression écrite (absence de jargon, mais précision des idées) ;
- la maîtrise de la langue française.

Deuxième épreuve

Durée : 5 heures. Coefficient : 3

Elle comporte deux parties. Dans la première, le candidat dispose d'un dossier de 30 pages au maximum qui se rapporte à un sujet de politique documentaire relative à un établissement scolaire du second degré (gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation). Il en dégage une problématique, « établit un plan de classement, rédige une note de synthèse, puis conclut en exprimant un point de vue personnel sur le sujet traité ». Ce « point de vue personnel » doit permettre au candidat d'exprimer ses connaissances sur le sujet en faisant référence à des sources ou des situations non contenues dans le dossier et qu'il a pu rencontrer durant son cursus universitaire.

Dans la deuxième partie, il répond à une question relative à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation.

La première partie est évaluée sur 14 points, la seconde sur 6 points.

Épreuves d'admission

Première épreuve

Durée de la préparation : 3 heures - Durée de l'épreuve : 1 heure dont 20 minutes maximum consacrées à l'exposé. Coefficient : 3

L'épreuve comporte deux volets.

VOLET 1

Le candidat traite un sujet proposé par le jury et issu des programmes et instructions de l'enseignement secondaire. Le jury peut indiquer (ou ne pas indiquer) à quel niveau il demande que ce sujet soit traité.

Le candidat dispose d'un ordinateur connecté à Internet, éventuellement doté de ressources complémentaires. Il conduit un travail de recherche pour traiter le sujet proposé, en utilisant pour cela toute ressource en accès public sur Internet ainsi que les ressources spécifiques éventuellement disponibles sur le poste de travail.

Le candidat doit sélectionner des documents numériques qui permettent de traiter le sujet. Il doit lors de l'entretien expliciter sa stratégie de recherche, ses choix de sources qui peuvent être diverses (sites web, portails, annuaires, bases de données, blogs, etc.) et justifier sa démarche pédagogique.

Le candidat indique les apprentissages informationnels qui peuvent être articulés à cette situation.

VOLET 2

Le candidat doit également compléter le corpus sélectionné par une bibliographie ; il sélectionne quelques documents utiles à une étude plus complète du sujet. Le candidat apprécie lui-même le nombre de références qui composent la bibliographie et justifie ses choix.

Le candidat effectue le traitement de deux des documents du corpus. Il indique quel type de traitement il a choisi et pour quel objectif. Il met en évidence sa connaissance des normes utilisées.

Au cours de l'entretien, le jury demande des précisions d'ordre pédagogique ou documentaire.

Il peut inviter le candidat à compléter ses recherches sur le sujet ou le traitement documentaire réalisé ; il peut proposer d'élargir la situation, notamment à un autre niveau d'enseignement.

Il peut aussi demander des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

Deuxième épreuve

Durée de la préparation : 2 heures 30. Durée de l'épreuve : 1 heure (20 + 20 + 10 + 10). Coefficient : 3

L'épreuve comporte deux parties (14 points + 6 points).

Première partie : dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture scientifique et professionnelle ;

- sa connaissance des contenus d’enseignement et des programmes scolaires ;
- sa réflexion sur les finalités de la documentation et de ses relations avec les autres disciplines.

Les dossiers proposés aux candidats portent sur des questions diversifiées permettant d’aborder les dimensions du métier de documentaliste ainsi que les connaissances théoriques qui leur sont nécessaires. »

Cette première partie d’épreuve fait l’objet d’un programme limitatif révisé tous les trois ans :

Programme des sessions 2011 à 2013

Le socle commun de connaissances et de compétences

La rénovation de la voie professionnelle

Le nouveau lycée

L’évaluation des compétences des élèves

Les politiques éducatives et culturelles

L’orientation des élèves

L’égalité des chances

Les technologies de l’information et de la communication pour l’enseignement

Dans ces divers champs, le candidat est interrogé sur le rôle du professeur-documentaliste : il doit faire ressortir sa compréhension du problème évoqué, sa connaissance de la question, sa capacité de réflexion et son aptitude à s’engager.

« Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l’Etat et de façon éthique et responsable ». (Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d’un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l’épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l’épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l’annexe de l’arrêté du 19 décembre 2006. »

Annexe 3 : Sujets de la première épreuve d'admission

« Séquence pédagogique portant sur les programmes des collèges et des lycées

Vous êtes professeur documentaliste dans un petit collège rural de moyenne montagne. Le principal vous demande de préparer, avec un collègue de votre choix, une séquence pédagogique pour l'évaluation des compétences 4 du socle commun, exemple qui sera présenté au conseil pédagogique de l'établissement pour préparer l'évaluation des compétences des élèves de troisième au cours de la présente année scolaire.

1 - Vous élaborerez et présenterez une séquence pédagogique appuyée sur un corpus de documents numériques que vous aurez sélectionnés. Vous justifierez vos choix de nature pédagogique et explicitez votre démarche. Vous indiquerez quels apprentissages informationnels peuvent être articulés à cette situation.

2- a) Vous élaborerez une bibliographie relative au sujet incluant des éléments du corpus sélectionné et des documents complémentaires que vous jugerez utiles.

b) Vous effectuerez l'analyse documentaire de deux documents du corpus, à votre choix.

[Ces deux paragraphes figurent de manière identique dans chaque sujet ; ils ne sont pas reproduits dans les sujets qui suivent.]

Dans le cadre du programme de l'enseignement d'exploration de littérature et société en classe de seconde générale et technologique (B.O. Spécial n° 4 du 29 avril 2010), un professeur de lettres et un professeur d'histoire-géographie souhaitent faire travailler leur classe dans le domaine d'exploration « images et langages » et plus particulièrement sur le thème : « Le paysage, réalités et représentations ». Ils sollicitent votre collaboration.

Un professeur d'Histoire-Géographie et d'Education Civique, en abordant le thème des « Libertés individuelles et collectives » avec les élèves de 4ème, vous sollicite pour sensibiliser cette classe aux dangers d'Internet.

La circulaire du N° 2008-092 du 11-7-2008 concernant le Parcours de découverte des métiers et des formations pose comme objectifs :

- appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexué ;*
- découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations ;*
- connaître l'ensemble des voies de formations que lui offre le système éducatif.*

Dans un collège rural, les enseignants en charge de l'option Découverte professionnelle 3h sollicitent votre collaboration à la mise en place de ce parcours, notamment sur la connaissance des métiers

Un professeur d'histoire-géographie et un professeur de français ont choisi de proposer à des élèves de 5° un IDD sur la découverte du patrimoine local d'une région à déterminer dans le cadre de l'évaluation à l'histoire des arts. Le professeur documentaliste propose d'accompagner les élèves dans leur recherche documentaire pour sélectionner les documents qui serviront de base à la constitution d'un dossier de 4 pages.

Professeur-documentaliste dans un collège rural, conscient du faible niveau de lecture des élèves arrivant en sixième, vous avez proposé la mise en place d'un défi lecture sur le thème du Moyen-Age au principal qui l'a accepté. Vous avez réfléchi à ses modalités avec des collègues de discipline et des

enseignants des écoles primaires concernées. Vous animez la séance de présentation du défi lecture avec des élèves de sixième.

Le programme de l'enseignement de spécialité d'informatique et sciences du numérique de la série scientifique –classe terminale (arrêté du 12 juillet 2011) demande de travailler sur la « supranationalité des réseaux ». Vous collaborez avec le professeur qui enseigne l'informatique et les sciences du numérique en vue de publier des ressources numériques sur internet mettant « en évidence le fait que certains pays autorisent la mise en ligne d'informations, services ou contenus numériques dont la consultation n'est pas permise dans d'autres pays ».

Les programmes d'Education physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique (Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010) prévoient un enseignement à visée exploratoire en classe de seconde. Les enseignants d'EPS ont retenu le thème « Corps, activités physiques et sécurité ».Vous collaborez avec les enseignants d'EPS pour accompagner les élèves dans l'élaboration d'une production individuelle ou collective illustrant le thème d'étude (film, reportage, spectacle, raid aventure,...).

Le concours national de la Résistance et de la déportation (note de service n° 2012-094 du 7-6-2012) a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la déportation afin de leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui. Pour l'année 2012-2013, le jury national a arrêté le thème suivant : « Communiquer pour résister » (1940-1945). Vous collaborez avec le professeur d'histoire qui souhaite que sa classe de 1^e ES participe au concours dans la deuxième catégorie : classes de tous les lycées - réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel. Les élèves ont choisi de réaliser des panneaux d'exposition.

Le programme de l'enseignement d'exploration de littérature et société en classe de seconde générale et technologique (arrêté du 8-4-2010) est « structuré autour des Lettres et de l'histoire-géographie. Il est présenté sous forme de domaines d'exploration qui ont été choisis en raison de :

- l'ouverture qu'ils constituent pour des élèves sortant de collège ;*
 - les compétences qu'ils permettent de développer et l'éclairage qu'ils apportent sur les formations et les débouchés possibles en liaison avec ces compétences ;*
 - la collaboration fructueuse qu'ils permettent d'engager entre les différentes disciplines du champ littéraire ». Les enseignants en charge de cet enseignement ont choisi de traiter le domaine 3 « Images et langages : donner à voir, se faire entendre ». Ils souhaitent que les élèves réalisent des images publicitaires et sollicitent vote aide.*
-

Le programme d'enseignement de physique-chimie en classe de seconde générale et technologique (arrêté du 8-4-2010) doit donner « à l'élève cette culture scientifique et citoyenne indispensable à une époque où l'activité scientifique et le développement technologique imprègnent notre vie quotidienne et les choix de société. Le citoyen doit pouvoir se forger son opinion sur des questions essentielles, comme celles touchant à l'humanité et au devenir de la planète. » Vous collaborez avec le professeur de physique-chimie pour faire réaliser par les élèves une veille numérique sur l'actualité scientifique.

Le programme d'enseignement des sciences de gestion (arrêté du 28-12-2011) requiert « la mise en œuvre permanente des technologies de l'information et de la communication comme moyens et supports de l'action, mais aussi comme objets d'étude de leur potentiel et de leurs usages. (...). Les recherches documentaires seront systématiquement intégrées aux démarches d'apprentissage, tout comme les usages collectifs et individuels des espaces de communication et d'échange, notamment les espaces numériques de travail (ENT). Le recours aux progiciels de gestion intégrés, aux jeux sérieux

de gestion, aux fonctions de calcul et de simulation des tableurs sera généralisé dans les démarches d'apprentissage, en découverte comme en application. »

Un des thèmes de travail est « Information et intelligence collective ». Vous collaborez avec le professeur de gestion pour mettre en place des activités qui permettront à chaque élève de « se situer dans un environnement numérique (rôles, droits, responsabilités) ; d'appréhender la variété des usages et des impacts ; évaluer sa contribution personnelle à la construction de l'information collective ».

Le programme de l'enseignement des sciences de la Vie et de la Terre (Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008) demande de travailler en troisième sur la « responsabilité humaine en matière de santé et d'environnement ». Il propose six questions qui doivent permettre entre autres « d'acquérir de nouvelles connaissances et de mobiliser celles acquises tout au long de la scolarité; de relier les notions scientifiques et techniques à leurs incidences humaines en matière de santé et d'environnement ; de mettre à profit l'attitude d'esprit curieux et ouvert, développée dans les classes précédentes ; de travailler les méthodes de raisonnement préservant le libre arbitre de chacun ; de développer l'autonomie de l'élève dans une démarche de projet ; de permettre aux élèves d'argumenter à partir de bases scientifiques sur différents thèmes de société. » Vous collaborez avec le professeur de SVT pour constituer un dossier sur « la qualité de l'eau » qui servira de base pour une évaluation orale des élèves.

La compétence 1 du socle commun de connaissances et de compétences (décret du 11 juillet 2006) affirme que « la fréquentation de la littérature d'expression française est un instrument majeur des acquisitions nécessaires à la maîtrise de la langue française ». Dans le cadre de la liaison CM2-6^e, vous organisez un projet de lecture qui permettra aux élèves de 6^e et de CM2 de lire des fictions sur tous supports et de rendre compte de leurs lectures.

L'enseignement de Prévention Santé Environnement en classe de CAP (Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2009) « vise à former des acteurs de prévention individuelle et collective par l'acquisition de connaissances dans le cadre de la prévention, de la santé et de l'environnement ; d'un comportement responsable vis à vis de sa santé et de son environnement ; des compétences sociales et civiques permettant de réussir sa vie en société dans le respect de soi et des autres ; d'une culture scientifique et technologique visant à développer l'esprit critique ; d'une méthodologie intégrant une démarche d'analyse et de résolution de problèmes ». Vous collaborez avec le professeur de Biotechnologies Santé Environnement sur le sujet : « l'individu dans ses actes de consommation ».

L'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique de la classe de seconde (Bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009) demande, en géographie, de travailler sur « Le développement inégal ». Vous collaborez avec le professeur de lettres-histoire-géographie pour faire réaliser aux élèves différents dossiers sur « Les inégalités socio spatiales dans une grande agglomération ».

Annexe 4 : Sujets de la seconde épreuve d'admission - Partie 1

1ère partie (14 points) : exposé suivi d'un entretien avec le jury

Présentation n'excédant pas 20 minutes, entretien avec le jury : 20 minutes

Extrait de l'arrêté du 29 décembre 2009 (JO du 6/01/2010)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture scientifique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes scolaires ;
- sa réflexion sur les finalités de la documentation et de ses relations avec les autres disciplines.

Les dossiers proposés aux candidats portent sur des questions diversifiées permettant d'aborder les dimensions du métier de documentaliste ainsi que les connaissances théoriques qui lui sont nécessaires.

Sujet : Traces et identités numériques

Document 1-1 : La présence plutôt que l'identité. Louise MERZEAU.

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/49/28/43/PDF/Merzeau_Doc-SI_presence.pdf

Document 1-2 : Extrait du rapport 2012 consacré aux droits de l'enfant. Chapitre 5, les écrans et la vie privée des adolescents.

<http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/rapport-droit-enfants-bd-2012.pdf>

Document 1-3 : Traque, traces, une fiction. <http://petiteracine.net/traquetraces/node/137>

Sujet : Mutation numérique et fonction documentaire

Document 1-1 : Faire entrer l'école dans l'ère du numérique, décembre 2012.

http://www.aclimoges.fr/article.php3?id_article=7508

Document 1-2 : Initiation à la recherche documentaire en 6°. Nouvelle mouture. Sandrine Ducla, 7 mars 2013

<http://www.ac-limoges.fr/doc/spip.php?article1154>

Document 1-3 : Le fonctionnement du CDI, ou comment y survivre. 6 mars 2013.

http://www.aclimoges.fr/doc/IMG/pdf/seance1_survivre_au_cdi.pdf

Sujet : Les élèves intellectuellement précoces

Document 1-1 : Élèves intellectuellement précoces : circulaire n° 2007-158 du 17/10/2007. Bulletin officiel, 25 octobre 2007, n°38.

Document 1-2 : L'enfant précoce, mode ou réalité ? Olivier Revol - Réalités pédiatriques. Mai 2011

Document 1-3 : Sacha passe son bac à 14 ans. Ouest France. 24 mai 2008

Sujet : Les inégalités scolaires

Document 1-1 : L'urgence c'est lutter contre les inégalités scolaires. Jean-Yves Rochex. Le café pédagogique, 5 mai 2012.

http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/2012/133_23.aspx

Document 1-2 : Bulletin Officiel n°25 du 5 juin 2008. Généralisation de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0800454C.htm>

Document 1-3 : Projet prévisionnel –Ecole ouverte année 2011 Collège Saint Exupéry de Villiers Le Bel

Sujet : Accompagner l'élève à l'Ecole

Document 1-1 : Accompagner l'élève à l'école dans une démarche d'apprentissage et d'auto apprentissage. Espace CDI, Académie de Toulouse, 13 juin 2012.

<http://espace-cdi.ac-toulouse.fr/spip.php?article37>

Document 1-2 : L'accompagnement : vecteur de transformation de l'école ?, Françoise CLERC, in Cahiers Pédagogiques, HS n°22, février 2011

Document 1-3 : L'accompagnement personnalisé, pour tous les élèves de la seconde à la terminale, Eduscol, mise à jour 27 septembre 2012

<http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>

Sujet : Numérique, espaces, apprentissages

Document 1-1 : *L'avenir des lieux de savoirs dans une société numérique*, Bruno Devauchelle, février 2011

Document 1-2 : Circulaire de rentrée n° 2012-056, Ministère de l'Education Nationale – DGESCO, mars 2012 (extrait).

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59726

Document 1-3 : *Les fab-labs en bibliothèques, nouveaux tiers lieux de création*, Marie D. Martel, octobre 2012

Sujet : Le tutorat

Document 1-1 : Théories de l'apprentissage et pratiques d'enseignement, conférence de Gérard Barnier [mars 2008], extrait.

http://www.aix-mrs.iufm.fr/formations/fit/doc/apprent/Theories_apprentissage.pdf

Document 1-2 : Le tutorat au lycée. Circulaire n° 2010-011 du 29-1-2010, Bulletin officiel spécial, 4 février 2010, n° 1

<http://www.education.gouv.fr/cid50476/mene1002844c.html>

Document 1-3 : Fiche tutorat. Muriel Salinière, académie de Créteil. Octobre 2012

<http://www.cpe.ac-creteil.fr/spip.php?article163>

Sujet : La culture des écrans

Document 1-1 : Olivier Donnat, Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, 2009

<http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/08synthese.pdf>

Document 1-2 : Extrait des programmes de SVT au collège

http://cache.media.education.gouv.fr/file/special_6/52/9/Programme_SVT_33529.pdf

Document 1-3 : Un exposé sur Keynote avec Ipad

http://www.ac-limoges.fr/doc/IMG/pdf/GRILLE_DESCRITIVE_DE_SCENARIO_PEDAGOGIQUE_-_un_expose_sur_ipad.pdf

Sujet : Les parents à l'école

Document 1-1 : Extension du dispositif la « Mallette des parents », Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010

<http://www.education.gouv.fr/cid52640/mene1000704c.html>

Document 1-2 : Etre parents à Champigny, Argos n°33 de janvier 2004 remis à jour en mars 2004.

http://www.ac-creteil.fr/zeprep/par_champ.html

Document 1-3 : L'activité scolaire hors l'école comme espace de rencontre, Les Cahiers Pédagogiques, N°465 - Dossier "École et familles", août 2008

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/spip.php?article3836>

Sujet : L'intelligence collective

Document 1-1 : Rapport de la mission parlementaire Apprendre autrement à l'ère numérique. Se former, collaborer, innover : un nouveau modèle éducatif pour une égalité des chances. Jean-Michel Fourgous, 2012 (extrait).

http://www.missionfourgous-tice.fr/missionfourgous2/dossier/IMG/pdf/Rapport_Mission_Fourgous_2_V2.pdf

Document 1-2 : Séraphin Alava et Eléonore Message-Chazel, « Les pratiques en communautaire au cœur des apprentissages en ligne », Questions Vives [En ligne], Vol.7 n°14 | 2010, mis en ligne le 15 juin 2011, consulté le 12 décembre 2012.

<http://questionsvives.revues.org/521>;

Document 1-3 : Yvetot, Frédérique. « Apprendre dans un monde en réseau », mis en ligne le 18 novembre 2012, consulté le 12 décembre 2012.

http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lenseignant/documentation/Pages/2012/137_CDI_Une.aspx

Sujet : Différenciation pédagogique

Document 1-1 : Pour tenir compte de chacun : la différenciation pédagogique. Marie-Hélène Guay. Vie pédagogique, décembre 2006.

http://w3.uqo.ca/transition/carte/materiel/vp141_DifferentiationPed.pdf

Document 1-2 : Circulaire n°2006-138 du 25-8-2006 - Programmes personnalisés de réussite éducative. Mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601969C.htm>

Document 1-3 : Projet CDI 2010-2013 (collège – académie de Grenoble).

<http://www.ac-grenoble.fr/college/grange.seyssuel/spip.php?article92>

Sujet : Former les élèves à la veille informationnelle

Document 1-1 : Repères pour la mise en œuvre du Parcours de formation à la culture de l'information : fiche 10. Direction générale de l'Enseignement scolaire, octobre 2010.

Document 1-2 : Les pratiques du socialbookmarking dans le domaine de l'éducation. Michèle Drechsler, novembre 2009.

Document 1-3 : Scoop it ! – Le coin des sportifs (Collège Jean Jaurès, Castres)

Sujet : Le harcèlement

Document 1-1 : Organisation des procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, mesures de prévention et alternatives aux sanctions - Circulaire n° 2011-111 du 1-8-2011 (Extraits)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57071

Document 1-2 : extraits du rapport « Refuser l'oppression quotidienne: la prévention du harcèlement à l'école." Eric Debarbieux- Observatoire International de la Violence à l'Ecole- Université Bordeaux Ségalen.- Avril 2011

Document 1-3 : exemple d'action de lutte contre le harcèlement à l'école. Lycée Marius Bouvier, à Tournon.

Sujet : Rénovation de la voie professionnelle

Document 1-1 : Année scolaire 2012-2013 : dossier de rentrée, L'enseignement professionnel. Ministère de l'éducation nationale. 29 août 2012.

<http://www.education.gouv.fr/cid61272/annee-scolaire-2012-2013-dossier-de-rentree.html#20>

Document 1-2 : Bac pro en trois ans : une opportunité mais bien des embûches. Les Cahiers pédagogiques, n° 475, septembre-octobre 2009.

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/spip.php?article6393>

Document 1-3 : Le professeur documentaliste et l'accompagnement personnalisé. Site des documentalistes de l'académie de Poitiers.

<http://ww2.ac-poitiers.fr/doc/spip.php?article356>

Sujet : Accompagnement personnalisé et processus d'apprentissages

Document 1-1 : Comment impliquer l'élève dans ses apprentissages ? Charles Hadji, propos recueillis par François Jarraud, Le café pédagogique du 17 novembre 2012

http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/larecherche/Pages/2012/137_1.aspx

Document 1-2 : Circulaire Accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique - Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010

<http://www.education.gouv.fr/pid23791/special-n-1-du-4-fevrier-2010.html>

Document 1-3 : Les fiches de l'accompagnement personnalisé. Extrait d'un travail réalisé par un groupe de pilotage de l'académie de Créteil, Septembre 2010

<http://accompagnement2012.crdp-creteil.fr/>

Sujet : individualisation des parcours et réussite scolaire

Document 1-1 : Projet de politique documentaire du CDI du collège Jean-Henri Fabre, in www.ac-nice/politiquedocumentaire, 2008

Document 1-2 : Les centres de connaissances et de culture, Eduscol, 25 mai 2012

<http://eduscol.education.fr/cid60332/vers-des-centres-connaissances-culture-vade-mecum.html>

Document 1-3 : Le travail autonome : comment aider les élèves à l'acquisition de l'autonomie, Vincent Liguète et Yolande Maury, Armand Colin, 2007. Entretien avec les auteurs in <http://www.cndp.fr/savoiscdi/>

Annexe 5 : Sujets de la seconde épreuve d'admission - Partie 2

2ème partie (6 points) : présentation n'excédant pas 10 minutes, entretien avec le jury 10 minutes

Tous les sujets comportent les mentions suivantes :

A partir du document suivant et de vos connaissances, vous répondrez à la question suivante :

Extrait de l'arrêté du 29 décembre 2009 (JO du 6/01/2010) : interrogation portant sur la compétence « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

Professeur-documentaliste en collège, vous organisez avec des collègues de langue une activité de présentation des différentes fêtes de Noël en Europe avec des élèves de 6e. Des parents se plaignent auprès du Principal et veulent faire retirer au nom du respect de la laïcité cette activité pédagogique.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Ministère de l'éducation nationale Les grands principes du système éducatif.

<http://www.education.gouv.fr/cid162/les-grands-principes.html>

Vous exercez dans un collège. Durant la pause méridienne, vous remarquez un élève de troisième en train de procéder à un téléchargement sur un poste informatique du CDI, en accès libre. Comme vous l'interrogez, il vous indique qu'il s'agit d'un logiciel utilitaire qui va lui servir pour élaborer son rapport de stage.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'État se doit-il d'agir ?

Document 2 : Charte d'utilisation spécifique du réseau informatique pédagogique et des ressources

Internet du Collège André Malraux. Marseille, 2009.

http://www.clg-malraux-marseille.ac-aix-marseille.fr/spip/IMG/pdf/charte_simplifiee.pdf

Vous êtes nommé dans un collège rural. A l'occasion d'un prêt d'ouvrage au CDI, une élève vous dit qu'elle aurait bien aimé être ingénieur mais que ce n'est pas possible car c'est plutôt un emploi pour les hommes et elle-même n'est de toute façon pas assez « douée ».

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'État se doit-il d'agir ?

Document 2 : Egalité filles garçons : Eduscol.

<http://eduscol.education.fr/cid46856/egalitefillesgarcons.html>

Vous êtes nommé dans un lycée professionnel. Dans le cadre de l'éducation à la santé, vous conduisez, en partenariat avec un enseignant de Prévention Santé Environnement (PSE), une séance de recherches d'informations sur le sida avec des élèves de seconde. Au moment de la restitution des travaux, pour répondre à des questions des élèves, votre collègue évoque ses propres pratiques sexuelles en utilisant un vocabulaire que vous jugez vulgaire.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006 relative au CESC

Placés en situation de travail en autonomie au CDI, deux élèves turbulents, bien connus du service de vie scolaire de l'établissement, empêchent un troisième de faire son travail correctement. Harcelés par ses camarades, cet élève subit discrètement des vexations et des brimades. Vous observez la situation depuis quelques minutes et constatez qu'elle dure depuis trop longtemps.

Comment après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Circulaire N° 2006-125 du 16-8-2006 – Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire

Dans le lycée où vous exercez en tant que professeur-documentaliste, vous demandez à un élève de déposer son sac à l'entrée du CDI. L'élève refuse au motif que les casiers ne sont pas sécurisés. Le ton monte et l'élève profère des insultes.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Organisation des procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, mesures de prévention et alternatives aux sanctions. Circulaire n° 2011-111 du 1-8-2011(Extraits)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57071

A la demande d'un professeur des sciences de la vie et de la terre, un groupe d'élèves de 3^e vient préparer un exposé sur l'évolution des êtres vivants. Le professeur-documentaliste s'aperçoit que leur approche consiste à bâtir une argumentation contre la théorie de Darwin et pour le créationnisme.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Programme du collège. Programme de l'enseignement de sciences de la vie et de la terre. *Bulletin officiel* n° 6 du 28 août 2008. Extrait : classe de 3^eme, p. 30-32

http://cache.media.education.gouv.fr/file/special_6/52/9/Programme_SVT_33529.pdf

Professeur-documentaliste dans un lycée, vous surprenez un élève de seconde, installé sur un poste du CDI, en train de surfer sur un site contenant des images pornographiques.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Circulaire n° 2004-035 du 18-2-2004. *BO* du 26-02-2004 - Usage de l'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/9/MENT0400337C.htm>

Dans le collège où vous êtes affecté comme seul professeur-documentaliste, vous avez organisé au CDI une exposition artistique qui provoque régulièrement aux moments de pauses un afflux d'élèves

qu'il vous est difficile de contrôler. Vous souhaitez vous ouvrir de cette difficulté à votre chef d'établissement.

Comment, selon vous, le fonctionnaire d'État se doit-il d'agir ?

Document 2 : Refondons l'école de la République Le rapport de la concertation, octobre 2012, P. 41-42

Vous êtes nommé dans un collège de ville moyenne qui scolarise 600 élèves. Lors d'une sortie scolaire vous êtes témoin du harcèlement d'une élève par ses camarades qui diffusent et commentent des photographies malveillantes grâce à leurs smartphones.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Réguler les usages du téléphone portable dans l'établissement scolaire. Document réalisé par l'académie de Versailles (extraits). Consulté le 12 décembre 2012.

http://www.ac-toulouse.fr/automne_modules_files/standard/public/p7027_303a4ec6caacdd223e605034e604b29bfiche_III_-_Reguler_les_usages_du_Telephone_portable.pdf

Vous exercez dans un collège scolarisant plus de 800 élèves. Vous surprenez, pour la 3^{ème} fois, un élève utilisant son téléphone portable pendant une séance pédagogique, au CDI. Vous lui donnez une heure de retenue. En accord avec le conseiller principal d'éducation, l'élève viendra au collège mercredi prochain, l'après-midi. Vous recevez, par la suite, un courrier de ses parents s'y opposant, au motif d'activités extrascolaires positionnées ce même mercredi.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Circulaire n° 2011-112 du 1-8-2011. Le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57068

Un élève vient se confier, à la fin d'une séquence menée au CDI, sur ses conditions de vie qui se sont dégradées depuis le licenciement d'un de ses parents. Comment après analyse, le fonctionnaire de l'État se doit-il d'agir ?

Document 2 : Circulaire n° 91-248 du 11 septembre 1991 modifiée par la circulaire no 95-181 du 28 juillet 1995- Missions et fonctionnement du service social de l'éducation nationale (BO nos 33 du 26 septembre 1991 et 31 du 31 août 1995.) Extrait

Dans votre établissement, un lycée professionnel tertiaire, le professeur de PSE (Prévention Santé Environnement), le professeur de Français, le professeur d'Arts Appliqués et l'infirmière vous demandent de participer à un projet sur « l'argent de la drogue » avec une classe de 1ère. A l'occasion d'un travail au CDI un élève de la classe concernée par le projet vous avoue qu'il consomme régulièrement des produits illicites et que pour se fournir il est parfois amené à en vendre.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Guide d'intervention en milieu scolaire sur la prévention de conduites addictives
Direction générale de l'enseignement scolaire, Mission interministérielle de lutte contre la
drogue et la toxicomanie Centre national de documentation pédagogique ; 2010

Vous êtes documentaliste dans le collège X qui relève de l'éducation prioritaire. Florient, élève de sixième, à la demande de l'équipe pédagogique, est inscrit sur la liste des élèves participant à l'accompagnement éducatif et c'est vous qui devez le prendre en charge. La maman de Florient vous informe qu'elle demande de radiation de son fils sur la liste, au motif qu'il peut assurer ce travail, seul à la maison. Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Présentation sur le site Eduscol de l'accompagnement éducatif

Mise à jour le 22 avril 2011, <http://eduscol.education.fr/cid45656/accueil.html>

Dans le lycée professionnel où vous exercez, une élève inscrite dans une classe de Bac pro Electronique, énergie, équipements communicants vous confie souffrir des propos sexistes de certains de ses camarades. Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Extrait du guide « Comportements sexistes et violences sexuelles ». Eduscol.

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Valeurs_republicaines/05/3/comportements_sexistes_et_violences_sexuelles_162053.pdf

Vous êtes professeur-documentaliste dans un lycée d'enseignement général et technologique. Un incident survient au CDI à l'issue d'une séance de recherche en petits groupes, en classe de 1^{ère}, sur le thème des origines de l'univers et de la Terre. Un élève manifeste bruyamment sa colère et proclame qu'il est interdit de remettre Dieu en question. Comment réagissez-vous ?

Document 2 : Laïcité et vérité Le statut de la vérité dans les enseignements introduction au colloque "laïcité, vérité, enseignement", mars 2005

Annexe 6 : composition du jury

DURPAIRE	Jean-Louis	INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE Président
CAINE	Michèle	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL Vice- présidente
VIN-DATICHE	Didier	INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE Vice- président
PUIMATTO	Gérard	PROFESSEUR AGREGÉ Secrétaire général
ABSALON	Frédéric	PROFESSEUR CERTIFIE
ANNE	Julie	PROFESSEUR CERTIFIE
ASSEMAN	Mathieu	PROFESSEUR CERTIFIE
AUBRUN	Xavier	PROFESSEUR CERTIFIE
AUGE	Véronique	PROFESSEUR CERTIFIE
BARBOT	Christophe	PROFESSEUR CERTIFIE
BERTONECHE	Jérôme	INGENIEUR DE RECHERCHE
BEVORT	Evelyne	PROFESSEUR AGREGÉ
BILAK	Anne	PERSONNEL DIRECTION
BLANQUET	Marie-France	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES.
BONHOMME	Brigitte	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PRINCIPAL
BOUILLON	Didier	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
BOURDIN	Loïc	PERS. DIRECTION
BOYER-ROCHE	Marie-Claude	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
BROUDOUX	Evelyne	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES.
BRUILLARD	Eric	PROFESSEUR DES UNIVERSITES
BRUN	Daniéla	PROFESSEUR CERTIFIE

CANET	Florence	PROFESSEUR CERTIFIE
CANN	Valérie	PROFESSEUR CERTIFIE
CHABRONNERIE	Viviane	PROFESSEUR CERTIFIE
CHALLET	Pascal	PROFESSEUR CERTIFIE
CHARVIN	Sylvette	PROFESSEUR CERTIFIE
CHAUSSARD	Nathalie	PROFESSEUR CERTIFIE
COHADE	Claude	PROFESSEUR CERTIFIE
COQUET	Christophe	PROFESSEUR CERTIFIE
CYPRIEN	Nicole	PERS. DIRECTION
DANEL	Pierre	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
DECROIX	Sylvie	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE
DELANNOY-MASCLET	Anne	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE
DEMONCEAUX	Sophie	PROFESSEUR CERTIFIE
EPAIN	Jean-Baptiste	PROFESSEUR CERTIFIE
FERLAY	Estelle	PROFESSEUR CERTIFIE
FOUACE	Sophie	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
FRIZZOLE	Jean-Marie	PROFESSEUR CERTIFIE
GANTE	Frédéric	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
GOSSIN	Pascale	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES
GROGNET	Thierry	INSPECTEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES
GUESNON	Agnès	PROFESSEUR CERTIFIE
HERVOUET	Claudine	CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUE
ILEF	Irène	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
IVERN	Maryse	PROFESSEUR CERTIFIE
JACQUEMIN	Bernard	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES.
JEHEL	Sophie	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES

KENNEL	Sophie	PROFESSEUR CERTIFIE
LA FONTAINE	François	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
LAHORGUE	Jean-François	PROFESSEUR CERTIFIE
LAURENT	Franck	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
LESINCE	Magali	PROFESSEUR CERTIFIE
MALKI	Souad	PROFESSEUR CERTIFIE
MARC	Nathalie	PERSONNEL DIRECTION
MOLLIER	Jean-Yves	PROFESSEUR DES UNIVERSITES
MONTEL-ROUX	Evelyne	PROFESSEUR CERTIFIE
MOUREN	Didier	PROFESSEUR CERTIFIE
NOE-BIZAIS	Blandine	PROFESSEUR CERTIFIE
PALLEC	Bernard	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
PANELAY	Isabelle	PERS. DIRECTION
PASTOR	Geneviève	PROFESSEUR CERTIFIE
PELLE	Jean-Jacques	ADMINISTRATEUR
PLUMELLE	Bernadette	PROFESSEUR CERTIFIE
POULAIN	Isabelle	PROFESSEUR CERTIFIE
POUPET	Christophe	PROFESSEUR CERTIFIE
RABEAU	Anne	PROFESSEUR CERTIFIE
RAOUL-REA	Blandine	PROFESSEUR CERTIFIE
RAYNAUD	Marie-France	PROFESSEUR CERTIFIE
REVERCHON-BILLOT	Michel	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
RIGOUT	Maria Carmela	PROFESSEUR CERTIFIE
RIMANE	Juliana	INSPECTEUR GENERAL
RIVANO	Pierre	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
SAPET-REVERDY	Christine	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL

SASSI	Dominique	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
SCHOLTES-FOURNIER	Valérie	PROFESSEUR CERTIFIE
SEDBON	Alain	PROFESSEUR DES ECOLES
TAGI	Ludivine	PROFESSEUR CERTIFIE
THIAULT	Florence	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES.
THOMAS	Jean-Paul	PROFESSEUR CERTIFIE
TUCHAIS	Denis-Claude	PROFESSEUR CERTIFIE
VERAN	Jean-Pierre	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
VILLEMONTAIX	François	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES.
WOZNIAK	Véronique	INSPECTEUR MIN AGRICULTURE
ZARKA	Yves	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL